

# MEMORIAL

Journal Officiel  
du Grand-Duché de  
Luxembourg



# MEMORIAL

Amtsblatt  
des Großherzogtums  
Luxemburg

## RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 2166

21 juillet 2016

### SOMMAIRE

Basta Cosi Ixelles S.A. ....	103922	Champ Luxembourg Holdings S.à r.l. ....	103967
Bazar Thiel-Schmit S.à r.l. ....	103922	Checkfree Solutions S.A. ....	103968
BBI s.à r.l. ....	103922	Cidoval S.à r.l. ....	103923
Beat Management S.à r.l. ....	103922	C.N.I. S.A. ....	103925
Bei Den Zwillingen, S.à r.l. ....	103923	Credipar S.A. ....	103926
Beim Fox ....	103923	Crown Growth Opportunities II S.C.S. SI- CAV-FIS ....	103927
Bene Investments S.A. ....	103923	Darice Holdings II S.à r.l. ....	103928
Benodec ....	103924	Eastman Chemical Luxembourg Holdings 2 S.à r.l. ....	103928
Benodec ....	103924	Eastman Specialties S.à r.l. ....	103928
BHPE S.à r.l. ....	103944	E.C. Handelsagentur - Euro-Cuisines S.A. ...	103927
Bluement Holdings S.A. ....	103923	Echternacher Brauerei S.à r.l. ....	103927
Boscastle ....	103924	Ecore Transport Luxembourg S.à r.l. ....	103966
BPG International Finance Co S.à r.l. ....	103925	Entreprise de Peinture MASSEN S.à r.l. ...	103927
BPI Holding S.A. ....	103925	Essel Capital and Holding II ....	103953
BPI Holding S.A. ....	103925	Fiduciaire Nadin S.à r.l. ....	103955
BPVN Strategic Investment Fund ....	103924	Finclair Holding S.A. ....	103966
Bright Cap ....	103926	Genellux ....	103950
Brun Invest SA ....	103926	Ithacalux Topco S.C.A. ....	103957
Café-Restaurant op der Gare - Bei den Zwi- lingen S.à r.l. ....	103923	IVG Luxembourg S.à r.l. International Institu- tional Fund SCA SICAV-SIF ....	103938
Calatrava Re ....	103968	K2B Distribution ....	103947
Camomile London Office S.à r.l. ....	103925	Kraft Heinz Foods Luxembourg Holdings S.à r.l. ....	103941
Carest S.à r.l. ....	103922	Triuva Luxembourg Prime Fund SCA SICAV- SIF ....	103938
Carlton Participations S.A. ....	103967		
CEP II Participations S.à r.l. SICAR ....	103926		
CETP III Participations S.à r.l. SICAR ....	103967		
Chama S.A. ....	103967		

**BBI s.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-4940 Bascharage, 144, avenue de Luxembourg.  
R.C.S. Luxembourg B 152.017.

Les comptes annuels au 31 décembre 2015 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Référence de publication: 2016109964/9.  
(160082728) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mai 2016.

---

**Basta Cosi Ixelles S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1946 Luxembourg, 10, rue Louvigny.  
R.C.S. Luxembourg B 140.668.

Le bilan au 31.12.2011 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme  
*Pour BASTA COSI IXELLES SA*  
Signature

Référence de publication: 2016109961/12.  
(160082841) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mai 2016.

---

**Bazar Thiel-Schmit S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-6730 Grevenmacher, 16, Grand-rue.  
R.C.S. Luxembourg B 50.291.

Der Jahresabschluss 31.12.2014 wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg hinterlegt.  
Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Référence de publication: 2016109962/9.  
(160082249) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mai 2016.

---

**Carest S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**  
Siège social: L-1930 Luxembourg, 16A, avenue de la Liberté.  
R.C.S. Luxembourg B 128.502.

**EXTRAIT**

L'assemblée générale des associés de la Société, du 22 février 2016, a pris acte de la démission de Monsieur Daniel KIPPER de ses fonctions de gérant unique de la Société, avec effet immédiat au 22 février 2016, et a nommé comme nouveau gérant unique, avec effet immédiat et pour une durée indéterminée:

- Monsieur Germain STAUFFER, dirigeant de sociétés, demeurant à CH-6044 Udligenswil, 2 Küssnachterstrassen.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 17 mai 2016.

Référence de publication: 2016110023/15.  
(160083007) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mai 2016.

---

**Beat Management S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**  
Siège social: L-2520 Luxembourg, 51, allée Scheffer.  
R.C.S. Luxembourg B 189.708.

Les comptes annuels au 31 décembre 2015 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Référence de publication: 2016109965/9.  
(160082260) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mai 2016.

---

**Bei Den Zwillingen, S.à r.l., Société à responsabilité limitée,  
(anc. Café-Restaurant op der Gare - Bei den Zwillingen S.à r.l.).**

Siège social: L-3858 Schiffflange, rue Denis Netgen.  
R.C.S. Luxembourg B 101.106.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Le 07 mars 2016.

Pour statuts coordonnés  
Maître Jacques KESSELER  
*Notaire*

Référence de publication: 2016109967/13.

(160083188) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mai 2016.

---

**Beim Fox, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-8067 Bertrange, 16, rue du Charron.  
R.C.S. Luxembourg B 123.816.

Les comptes annuels au 31.12.2015 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2016109968/9.

(160082930) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mai 2016.

---

**Cidoval S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: USD 23.750,00.**

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.  
R.C.S. Luxembourg B 175.673.

Le bilan de la société au 31/12/2015 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

*Pour la société  
Un mandataire*

Référence de publication: 2016109996/12.

(160083120) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mai 2016.

---

**Bluemont Holdings S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25C, boulevard Royal.  
R.C.S. Luxembourg B 189.757.

Les comptes annuels au 31.12.2015 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour le Conseil d'administration*

Référence de publication: 2016109973/10.

(160082823) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mai 2016.

---

**Bene Investments S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1220 Luxembourg, 8, rue de Beggen.  
R.C.S. Luxembourg B 128.561.

Les comptes annuels au 30 juin 2015 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2016109969/10.

(160082895) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mai 2016.

---

**Benodec, Société Anonyme Soparfi.**

Siège social: L-2350 Luxembourg, 1, rue Jean Piret.  
R.C.S. Luxembourg B 21.979.

—  
*Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire tenue le 3 mai 2016*

Sont nommés administrateurs pour une durée de six ans, leur mandat prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2021:

- Monsieur Pierre LENTZ, demeurant professionnellement au 1, rue Jean Piret, L-2350 Luxembourg, Président,
- Monsieur Philippe PONSARD, demeurant professionnellement au 1, rue Jean Piret, L-2350 Luxembourg;
- Monsieur Reno Maurizio TONELLI, demeurant professionnellement au 1, rue Jean Piret, L-2350 Luxembourg;

Est nommé commissaire aux comptes pour une durée de six ans, son mandat prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2021:

AUDIEX S.A., société anonyme, 1, rue Jean Piret, L-2350 Luxembourg

Pour extrait conforme.

Luxembourg, le 17 mai 2016.

Référence de publication: 2016109970/18.

(160082531) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mai 2016.

---

**Benodec, Société Anonyme Soparfi.**

Siège social: L-2350 Luxembourg, 1, rue Jean Piret.  
R.C.S. Luxembourg B 21.979.

—  
Les comptes annuels au 31 décembre 2015 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2016109971/9.

(160082532) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mai 2016.

---

**BPVN Strategic Investment Fund, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26, boulevard Royal.  
R.C.S. Luxembourg B 29.331.

—  
*Extrait des résolutions de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue à Luxembourg le 12 avril 2016*

L'Assemblée Générale Ordinaire a décidé:

1. de réélire Messieurs Laurent Roques, Andrea Pappini, Nicola Iardella et Thierry Lesage, en qualité d'administrateurs pour le terme d'un an, prenant fin à la prochaine Assemblée Générale Ordinaire en 2017;
2. de réélire la firme Ernst & Young S.A., en qualité de Réviseur d'Entreprises, pour le terme d'un an, prenant fin à la prochaine Assemblée Générale Ordinaire en 2017,

Luxembourg, le 10 mai 2016.

*Pour BPVN STRATEGIC INVESTMENT FUND*

Banque Degroof Petercam Luxembourg S.A.

Référence de publication: 2016109983/16.

(160082877) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mai 2016.

---

**Boscastle, Société Anonyme.**

Siège social: L-2370 Howald, 4, rue Peternelchen.  
R.C.S. Luxembourg B 165.465.

—  
Le bilan et l'annexe au 31 décembre 2015 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour la société*

*Un administrateur*

Référence de publication: 2016109979/11.

(160082259) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mai 2016.

---

**BPI Holding S.A., Société Anonyme Soparfi.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 3A, boulevard du Prince Henri.  
R.C.S. Luxembourg B 101.973.

Les comptes annuels au 31/12/2015 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Référence de publication: 2016109981/9.  
(160082440) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mai 2016.

---

**BPG International Finance Co S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.  
R.C.S. Luxembourg B 205.561.

**EXTRAIT**

En date du 17 Mai 2016, l'associé unique de la Société a pris les résolutions suivantes:

- Acceptation de la démission de Monsieur Chi Chun Tang et Mr. Shuang Chen comme gérants A de la Société avec effet immédiat;
- Nomination de Madame Shengyan Fan, née à Shanxi (Chine) le 14 mai 1974 et avec adresse au 18A, BLK24, Upper Baguio Villas Pokfulam, Hong Kong comme nouveau gérant A de la Société avec effet immédiat et pour une durée indéterminée.

Pour extrait conforme.

Luxembourg, le 17 Mai 2016.

Référence de publication: 2016109980/17.

(160083107) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mai 2016.

---

**BPI Holding S.A., Société Anonyme Soparfi.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 3A, boulevard du Prince Henri.  
R.C.S. Luxembourg B 101.973.

Les comptes annuels au 31/12/2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Référence de publication: 2016109982/9.  
(160082441) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mai 2016.

---

**Camomile London Office S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.  
R.C.S. Luxembourg B 166.941.

Les comptes annuels au 30 septembre 2015 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 12 mai 2016.  
Référence de publication: 2016109990/10.  
(160082914) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mai 2016.

---

**C.N.I. S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-5403 Bech-Kleinmacher, 10, rue Bechel.  
R.C.S. Luxembourg B 115.000.

Les comptes annuels au 31 décembre 2015 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Référence de publication: 2016109987/9.  
(160083032) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mai 2016.

---

**Bright Cap, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25A, boulevard Royal.  
R.C.S. Luxembourg B 148.991.

Société anonyme fondée le 28 octobre 2009 et parue dans la publication du Mémorial C N° 2210 du 12 novembre 2009.  
Les comptes annuels de 2015 ont été clôturés au 31 décembre 2015 et approuvés lors de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Finexis S.A.

Référence de publication: 2016109984/12.

(160082529) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mai 2016.

---

**Credipar S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.  
R.C.S. Luxembourg B 134.385.

Les comptes annuels au 31 décembre 2015 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 mai 2016.

Référence de publication: 2016110040/10.

(160082986) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mai 2016.

---

**CEP II Participations S.à r.l. SICAR, Société à responsabilité limitée sous la forme d'une Société d'Investissement en Capital à Risque.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.  
R.C.S. Luxembourg B 96.017.

Les comptes annuels au 31/12/2015 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 mai 2016.

CEP II Participations S.à r.l. SICAR

*Un mandataire*

Référence de publication: 2016110027/13.

(160083139) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mai 2016.

---

**Brun Invest SA, Société Anonyme.**

Siège social: L-2420 Luxembourg, 11, avenue Emile Reuter.  
R.C.S. Luxembourg B 148.608.

*Extrait du Procès-Verbal de la Réunion du Conseil d'Administration tenue le 27 avril 2016*

*Première résolution:*

Le Conseil d'Administration acte la démission de Monsieur Pierre LENTZ de son mandat d'administrateur avec effet immédiat.

*Deuxième résolution:*

Le Conseil d'Administration décide de coopter avec effet immédiat Monsieur Jean-Yves LE ROUX, gérant de sociétés, né le 05 août 1951 à Grenoble (France), demeurant au 6, Rue Clot Bey, F-38000 Grenoble (France), en remplacement de l'administrateur démissionnaire. Son mandat prendra effet à compter des présentes et prendra fin à l'issue de l'assemblée générale de 2020. Cette nomination sera ratifiée lors de la prochaine assemblée générale.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

BRUN INVEST S.A.

Société Anonyme

Référence de publication: 2016109985/19.

(160082821) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mai 2016.

---

**Crown Growth Opportunities II S.C.S. SICAV-FIS, Société à responsabilité limitée sous la forme d'une SICAF -  
Fonds d'Investissement Spécialisé.**

Siège social: L-1528 Luxembourg, 11-13, boulevard de la Foire.  
R.C.S. Luxembourg B 198.064.

*Berichtigende Hinterlegung zur Hinterlegung vom 10. Mai 2016 registriert unter der Nummer L160078187*

*Auszug aus den Umlaufbeschlüssen der Komplementärin der Gesellschaft vom 22. Februar 2016*

Am 22. Februar 2016 hat die Komplementärin der Gesellschaft unter anderem beschlossen, den Gesellschaftssitz der Gesellschaft von derzeit 2, place François-Joseph Dargent, L-1413 Luxembourg nach  
- 11-13, Boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg mit Wirkung zum 18. April 2016 zu verlegen.  
Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, den 17. Mai 2016.

Crown Growth Opportunities II S.C.S. SICAV-FIS

Arendt & Medernach

Unterschrift

*Mandataire*

Référence de publication: 2016110008/19.

(160083037) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mai 2016.

---

**Echternacher Brauerei S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-6230 Bech, Becher Gare.

R.C.S. Luxembourg B 204.363.

EXTRAIT

Il résulte des résolutions des associés de la Société en date du 21 avril 2016 que Monsieur Dirk SIEREN, né le 15 août 1973 à Saarburg (Allemagne), demeurant à D-54441 Trassem, Saarbürgerstrasse 56a, a été nommé avec effet immédiat et pour une durée indéterminée en tant que gérant de la Société.

Le conseil de gérance de la Société se compose partant comme suit:

- Monsieur Paul WESNER, gérant,
- Monsieur Dirk SIEREN, gérant.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour la Société*

Référence de publication: 2016110100/17.

(160082584) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mai 2016.

---

**E.C. Handelsagentur - Euro-Cuisines S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-6793 Grevenmacher, 77, route de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 50.469.

Der Jahresabschluss vom 31.12.2015 wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg hinterlegt.  
Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2016110096/9.

(160082425) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mai 2016.

---

**Entreprise de Peinture MASSEN S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-3259 Bettembourg, 23, rue de la Montagne.

R.C.S. Luxembourg B 25.663.

Les comptes annuels au 31/12/2015 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2016110105/9.

(160082280) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mai 2016.

---

**Eastman Chemical Luxembourg Holdings 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 169.092.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 mai 2016.

Luxembourg Corporation Company S.A.

Signatures

*Mandataire*

Référence de publication: 2016110098/13.

(160082300) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mai 2016.

**Eastman Specialties S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.502,00.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 169.094.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 mai 2016.

Luxembourg Corporation Company S.A.

Signatures

*Mandataire*

Référence de publication: 2016110099/13.

(160082373) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mai 2016.

**Darice Holdings II S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: USD 25.000,00.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 206.112.

STATUTES

In the year two thousand and sixteen, on the second day of May.

Before the undersigned, Maître Danielle Kolbach, notary residing in Redange-sur-Attert, acting in replacement of Maître Henri Hellinckx, notary resident in Luxembourg, who will be the depositary of the present deed.

THERE APPEARED:

Darice International Sourcing Holdings S.à r.l., a limited liability company (société à responsabilité limitée), with a share capital of twenty-five thousand United States Dollars (USD 25,000.-), having its registered office at 6 rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg and which registration with the Luxembourg Register of Commerce and Companies is pending,

here represented by Mr. Régis Galiotto, notary's clerk, residing professionally in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of a power of attorney given under private seal.

After signature ne varietur by the authorised representative of the appearing party and the undersigned notary, the power of attorney will remain attached to this deed for the purpose of registration.

The appearing party, represented as set out above, has requested the undersigned notary to state as follows the articles of association of a private limited liability company (société à responsabilité limitée), which is hereby incorporated:

**I. Name - Registered office - Object - Duration**

**Art. 1. Name.** The name of the company is "Darice Holdings II" (the Company). The Company is a private limited liability company (société à responsabilité limitée) governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, in particular the law of August 10, 1915 on commercial companies, as amended (the Law), and these articles of incorporation (the Articles).



**Art. 2. Registered office.**

2.1. The Company's registered office is established in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred within that municipality by a resolution of the board of managers. It may be transferred to any other location in the Grand Duchy of Luxembourg by a resolution of the shareholders, acting in accordance with the conditions prescribed for the amendment of the Articles.

2.2. Branches, subsidiaries or other offices may be established in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the board of managers. If the board of managers determines that extraordinary political or military developments or events have occurred or are imminent, and that those developments or events may interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with ease of communication between that office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the developments or events in question have completely ceased. Any such temporary measures do not affect the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg incorporated company.

**Art. 3. Corporate object.**

3.1. The Company's object is the acquisition of participations, in Luxembourg or abroad, in any companies or enterprises in any form whatsoever, and the management of those participations. The Company may in particular acquire, by subscription, purchase and exchange or in any other manner, any stock, shares and other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and, more generally, any securities and financial instruments issued by any public or private entity. It may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise. Further, it may invest in the acquisition and management of a portfolio of patents or other intellectual property rights of any nature or origin.

3.2. The Company may borrow in any form, except by way of public offer. It may issue, by way of private placement only, notes, bonds and any kind of debt and equity securities. It may lend funds, including, without limitation, the proceeds of any borrowings, to its subsidiaries, affiliated companies and any other companies. It may also give guarantees and pledge, transfer, encumber or otherwise create and grant security over some or all of its assets to guarantee its own obligations and those of any other company, and, generally, for its own benefit and that of any other company or person. For the avoidance of doubt, the Company may not carry out any regulated financial sector activities without having obtained the requisite authorisation.

3.3. The Company may use any techniques, legal means and instruments to manage its investments efficiently and protect itself against credit risks, currency exchange exposure, interest rate risks and other risks.

3.4. The Company may carry out any commercial, financial or industrial operation and any transaction with respect to real estate or movable property which, directly or indirectly, favours or relates to its corporate object.

**Art. 4. Duration.**

4.1. The Company is formed for an unlimited period.

4.2. The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, incapacity, insolvency, bankruptcy or any similar event affecting one or more shareholders.

**II. Capital - Shares****Art. 5. Capital.**

5.1. The share capital is set at twenty-five thousand United States Dollars (USD 25,000.-), represented by twenty-five thousand (25,000) shares in registered form, having a nominal value of one United States Dollar (USD 1.-) each.

5.2. The share capital may be increased or reduced once or more by a resolution of the shareholders, acting in accordance with the conditions prescribed for the amendment of the Articles.

**Art. 6. Shares.**

6.1. The shares are indivisible and the Company recognises only one (1) owner per share.

6.2. The shares are freely transferable between shareholders.

6.3. When the Company has a sole shareholder, the shares are freely transferable to third parties.

6.4. When the Company has more than one shareholder, the transfer of shares (inter vivos) to third parties is subject to prior approval by shareholders representing at least three-quarters of the share capital.

6.5. A share transfer shall only be binding on the Company or third parties following notification to, or acceptance by, the Company in accordance with article 1690 of the Luxembourg Civil Code.

6.6. A register of shareholders shall be kept at the registered office and may be examined by any shareholder on request.

6.7. The Company may redeem its own shares, provided:

(i) it has sufficient distributable reserves for that purpose; or

(ii) the redemption results from a reduction in the Company's share capital.

### III. Management - Representation

#### Art. 7. Appointment and removal of managers.

7.1. The Company shall be managed by one or more managers appointed by a resolution of the shareholders, which sets the term of their office. The managers need not be shareholders.

7.2. The managers may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of the shareholders.

**Art. 8. Board of managers.** If several managers are appointed, they shall constitute the board of managers (the Board). The shareholders may decide to appoint managers of two different classes, i.e. one or several class A managers and one or several class B managers.

#### 8.1. Powers of the board of managers

(i) All powers not expressly reserved to the shareholders by the Law or the Articles fall within the competence of the Board, which has full power to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's corporate object.

(ii) The Board may delegate special or limited powers to one or more agents for specific matters.

#### 8.2. Procedure

(i) The Board shall meet at the request of any manager, at the place indicated in the convening notice, which in principle shall be in Luxembourg.

(ii) Written notice of any Board meeting shall be given to all managers at least twenty-four (24) hours in advance, except in the case of an emergency, in which case the nature and circumstances of such shall be set out in the notice.

(iii) No notice is required if all members of the Board are present or represented and each of them states that they have full knowledge of the agenda for the meeting. A manager may also waive notice of a meeting, either before or after the meeting. Separate written notices are not required for meetings which are held at times and places indicated in a schedule previously adopted by the Board.

(iv) A manager may grant to another manager a power of attorney in order to be represented at any Board meeting.

(v) The Board may only validly deliberate and act if a majority of its members are present or represented. Board resolutions shall be validly adopted by a majority of the votes of the managers present or represented, provided that if the shareholders have appointed one or several class A managers and one or several class B managers, at least one (1) class A manager and one (1) class B manager votes in favour of the resolution. Board resolutions shall be recorded in minutes signed by the chairperson of the meeting or, if no chairperson has been appointed, by all the managers present or represented.

(vi) Any manager may participate in any meeting of the Board by telephone or video conference, or by any other means of communication, initiated from the Grand-Duchy of Luxembourg, which allows all those taking part in the meeting to identify, hear and speak to each other. Participation by such means is deemed equivalent to participation in person at a duly convened and held meeting.

(vii) Circular resolutions signed by all the managers (Managers' Circular Resolutions) shall be valid and binding as if passed at a duly convened and held Board meeting, and shall bear the date of the last signature.

#### 8.3. Representation

(i) The Company shall be bound towards third parties in all matters by the joint signature of any class A manager and any class B manager.

(ii) The Company shall also be bound towards third parties by the signature of any person to whom special powers have been delegated by the Board.

**Art. 9. Sole manager.** If the Company is managed by a sole manager, all references in the Articles to the Board, the managers or any manager are to be read as references to the sole manager, as appropriate.

**Art. 10. Liability of the managers.** The managers shall not be held personally liable by reason of their office for any commitment they have validly made in the name of the Company, provided those commitments comply with the Articles and the Law.

### IV. Shareholders

#### Art. 11. General meetings of shareholders and shareholders' written resolutions.

##### 11.1. Powers and voting rights

(i) Unless resolutions are taken in accordance with article 11.1.(ii), resolutions of the shareholders shall be adopted at a general meeting of shareholders (each a General Meeting).

(ii) If the number of shareholders of the Company does not exceed twenty-five (25), resolutions of the shareholders may be adopted in writing (Written Shareholders' Resolutions).

(iii) Each share entitles the holder to one (1) vote.

##### 11.2. Notices, quorum, majority and voting procedures

(i) The shareholders may be convened to General Meetings by the Board. The Board must convene a General Meeting following a request from shareholders representing more than half of the share capital.

(ii) Written notice of any General Meeting shall be given to all shareholders at least eight (8) days prior to the date of the meeting, except in the case of an emergency, in which case the nature and circumstances of such shall be set out in the notice.

(iii) When resolutions are to be adopted in writing, the Board shall send the text of such resolutions to all the shareholders. The shareholders shall vote in writing and return their vote to the Company within the timeline fixed by the Board. Each manager shall be entitled to count the votes.

(iv) General Meetings shall be held at the time and place specified in the notices.

(v) If all the shareholders are present or represented and consider themselves duly convened and informed of the agenda of the General Meeting, it may be held without prior notice.

(vi) A shareholder may grant written power of attorney to another person (who need not be a shareholder), in order to be represented at any General Meeting.

(vii) Resolutions to be adopted at General Meetings shall be passed by shareholders owning more than one-half of the share capital. If this majority is not reached at the first General Meeting, the shareholders shall be convened by registered letter to a second General Meeting and the resolutions shall be adopted at the second General Meeting by a majority of the votes cast, irrespective of the proportion of the share capital represented.

(viii) The Articles may only be amended with the consent of a majority (in number) of shareholders owning at least three-quarters of the share capital.

(ix) Any change in the nationality of the Company and any increase in a shareholder's commitment to the Company shall require the unanimous consent of the shareholders.

(x) Written Shareholders' Resolutions are passed with the quorum and majority requirements set forth above and shall bear the date of the last signature received prior to the expiry of the timeline fixed by the Board.

**Art. 12. Sole shareholder.** When the number of shareholders is reduced to one (1):

- (i) the sole shareholder shall exercise all powers granted by the Law to the General Meeting;
- (ii) any reference in the Articles to the shareholders, the General Meeting, or the Written Shareholders' Resolutions is to be read as a reference to the sole shareholder or the sole shareholder's resolutions, as appropriate; and
- (iii) the resolutions of the sole shareholder shall be recorded in minutes or drawn up in writing.

## V. Annual accounts - Allocation of profits - Supervision

**Art. 13. Financial year and approval of annual accounts.**

13.1. The financial year begins on the first (1) of February of each year and ends on the thirty-first (31) of January of the following year.

13.2. Each year, the Board must prepare the balance sheet and profit and loss accounts, together with an inventory stating the value of the Company's assets and liabilities, with an annex summarising the Company's commitments and the debts owed by its managers and shareholders to the Company.

13.3. Any shareholder may inspect the inventory and balance sheet at the registered office.

13.4. The balance sheet and profit and loss accounts must be approved in the following manner:

(i) if the number of shareholders of the Company does not exceed twenty-five (25), within six (6) months following the end of the relevant financial year either (a) at the annual General Meeting (if held) or (b) by way of Written Shareholders' Resolutions; or

(ii) if the number of shareholders of the Company exceeds twenty-five (25), at the annual General Meeting.

13.5. If the number of shareholders of the Company exceeds twenty-five (25), the annual General Meeting shall be held at the registered office or at any other place within the municipality of the registered office, as specified in the notice, on the second Monday of May of each year at 10.00 a.m. If that day is not a business day in Luxembourg, the annual General Meeting shall be held on the following business day.

**Art. 14. Auditors.**

14.1. When so required by law, the Company's operations shall be supervised by one or more approved external auditors (réviseurs d'entreprises agréés). The shareholders shall appoint the approved external auditors, if any, and determine their number and remuneration and the term of their office.

14.2. If the number of shareholders of the Company exceeds twenty-five (25), the Company's operations shall be supervised by one or more commissaires (statutory auditors), unless the law requires the appointment of one or more approved external auditors (réviseurs d'entreprises agréés). The commissaires are subject to re-appointment at the annual General Meeting. They may or may not be shareholders.

**Art. 15. Allocation of profits.**

15.1. Five per cent (5%) of the Company's annual net profits must be allocated to the reserve required by law (the Legal Reserve). This requirement ceases when the Legal Reserve reaches an amount equal to ten per cent (10%) of the share capital.

15.2. The shareholders shall determine the allocation of the balance of the annual net profits. They may decide on the payment of a dividend, to transfer the balance to a reserve account, or to carry it forward in accordance with the applicable legal provisions.

15.3. Interim dividends may be distributed at any time, subject to the following conditions:

(i) the Board must draw up interim accounts;

(ii) the interim accounts must show that sufficient profits and other reserves (including share premium) are available for distribution; it being understood that the amount to be distributed may not exceed the profits made since the end of the last financial year for which the annual accounts have been approved, if any, increased by profits carried forward and distributable reserves, and reduced by losses carried forward and sums to be allocated to the Legal Reserve;

(iii) within two (2) months of the date of the interim accounts, the Board must resolve to distribute the interim dividends; and

(iv) taking into account the assets of the Company, the rights of the Company's creditors must not be threatened by the distribution of an interim dividend.

If the interim dividends paid exceed the distributable profits at the end of the financial year, the Board has the right to claim the reimbursement of dividends not corresponding to profits actually earned and the shareholders must immediately refund the excess to the Company if so required by the Board.

## **VI. Dissolution - Liquidation**

16.1. The Company may be dissolved at any time by a resolution of the shareholders adopted with the consent of a majority (in number) of shareholders owning at least three-quarters of the share capital. The shareholders shall appoint one or more liquidators, who need not be shareholders, to carry out the liquidation, and shall determine their number, powers and remuneration. Unless otherwise decided by the shareholders, the liquidators shall have full power to realise the Company's assets and pay its liabilities.

16.2. The surplus (if any) after realisation of the assets and payment of the liabilities shall be distributed to the shareholders in proportion to the shares held by each of them.

## **VII. General provisions**

17.1. Notices and communications may be made or waived, Managers' Circular Resolutions and Written Shareholders Resolutions may be evidenced, in writing, by fax, e-mail or any other means of electronic communication.

17.2. Powers of attorney may be granted by any of the means described above. Powers of attorney in connection with Board meetings may also be granted by a manager, in accordance with such conditions as may be accepted by the Board.

17.3. Signatures may be in handwritten or electronic form, provided they fulfil all legal requirements for being deemed equivalent to handwritten signatures. Signatures of the Managers' Circular Resolutions, the resolutions adopted by the Board by telephone or video conference or the Written Shareholders' Resolutions, as the case may be, may appear on one original or several counterparts of the same document, all of which taken together shall constitute one and the same document.

17.4. All matters not expressly governed by these Articles shall be determined in accordance with the applicable law and, subject to any non-waivable provisions of the law, with any agreement entered into by the shareholders from time to time.

### *Transitional provision*

The Company's first financial year shall begin on the date of this deed and shall end on the thirty-first (31) of January 2017.

### *Subscription and payment*

Darice International Sourcing Holdings S.à r.l., represented as stated above, subscribes for twenty-five thousand (25,000) shares in registered form, having a nominal value of one United States Dollar (USD 1.-) each, and agrees to pay them in full by a contribution in cash of twenty-five thousand United States Dollars (USD 25,000.-).

The amount of twenty-five thousand United States Dollars (USD 25,000.-) is at the Company's disposal and evidence of such amount has been given to the undersigned notary.

### *Costs*

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever to be borne by the Company in connection with its incorporation are estimated at approximately one thousand five hundred Euro (EUR 1,500.-)

### *Resolutions of the sole shareholder*

Immediately after the incorporation of the Company, the sole shareholder, representing the entire subscribed capital, adopted the following resolutions:

1. The following persons are appointed as class A managers of the Company for an indefinite period of time:

- David Heartquist, private employee, born in Massachusetts, United States of America, on December 9, 1966, with professional address at Michaels Stores, Inc., 8000 Bent Branch Dr, Irving, TX 75063, United States;
  - Rebecca Shaffer, private employee, born in Pennsylvania, United States of America, on July 7, 1976, with professional address at Michaels Stores, Inc., 8000 Bent Branch Dr, Irving, TX 75063, United States; and
  - Charles M. Sonstebly, private employee, born in New Jersey, United States of America, on August 29, 1963, with professional address at Michaels Stores, Inc., 8000 Bent Branch Dr, Irving, TX 75063, United States.
2. The following persons are appointed as class B managers of the Company for an indefinite period of time:
- Amandine Le Floch, private employee, born in Nîmes, France, on August 4, 1987, with professional address at 6 rue Eugène Ruppert, L-2453; and
  - Richard Brekelmans, private employee, born in Amsterdam, the Netherlands, on September 12, 1960, with professional address at 6 rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg.
3. The registered office of the Company is located at 6 rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg.

#### *Declaration*

The undersigned notary, who understands and speaks English, states at the request of the appearing party that this deed is drawn up in English, followed by a French version, and that in the case of discrepancies, the English version prevails.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day specified at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, known to the notary by name, first name and residence, the said proxyholder of the appearing party signed together with the notary the present deed.

#### **Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille seize, le deux mai.

Par devant la soussignée Maître Danielle Kolbach, notaire de résidence à Redange-sur-Attert, agissant en remplacement de Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, ce dernier restant dépositaire de la présente minute.

#### **A COMPARU:**

Darice International Sourcing Holdings, une société à responsabilité limitée dont le siège social se situe 6 rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, ayant un capital social de vingt-cinq mille dollars américains (USD 25.000,-) et dont l'inscription au registre du commerce et des sociétés luxembourgeois est en cours,

représentée par Monsieur Régis Galiotto, clerk de notaire, avec adresse professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Après avoir été signées ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, ladite procuration restera annexée au présent acte pour les formalités de l'enregistrement.

La partie comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, a prié le notaire instrumentant d'acter de la façon suivante les statuts d'une société à responsabilité limitée qui est ainsi constituée:

#### **I. Dénomination - Siège social - Objet - Durée**

**Art. 1<sup>er</sup>. Dénomination.** Le nom de la société est "Darice Holdings II" (la Société).

La Société est une société à responsabilité limitée régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, et en particulier par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi), ainsi que par les présents statuts (les Statuts).

#### **Art. 2. Siège social.**

2.1. Le siège social de la Société est établi à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré dans cette même commune par décision du conseil de gérance. Le siège social peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une résolution des associés, selon les modalités requises pour la modification des Statuts.

2.2. Il peut être créé des succursales, filiales ou autres bureaux tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger par décision du conseil de gérance. Lorsque le conseil de gérance estime que des développements ou événements extraordinaires d'ordre politique ou militaire se sont produits ou sont imminents, et que ces développements ou événements sont de nature à compromettre les activités normales de la Société à son siège social, ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger, le siège social peut être transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances. Ces mesures provisoires n'ont aucun effet sur la nationalité de la Société qui, nonobstant le transfert provisoire de son siège social, reste une société luxembourgeoise.

#### **Art. 3. Objet social.**

3.1. L'objet de la Société est la prise de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans toutes sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit, et la gestion de ces participations. La Société peut notamment acquérir par souscription, achat et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres valeurs de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et autres instruments de dette, et plus généralement, toutes valeurs mobilières et instruments financiers émis par toute entité publique ou privée. Elle peut participer à la création, au développement, à la gestion et au

contrôle de toute société ou entreprise. Elle peut en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.

3.2. La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit, sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission de billets à ordre, d'obligations et de tous types de titres et instruments de dette ou de capital. La Société peut prêter des fonds, y compris notamment les revenus de tous emprunts, à ses filiales, sociétés affiliées, ainsi qu'à toutes autres sociétés. La Société peut également consentir des garanties et nantir, céder, grever de charges ou autrement créer et accorder des sûretés sur toute ou partie de ses actifs afin de garantir ses propres obligations et celles de toute autre société et, de manière générale, en sa faveur et en faveur de toute autre société ou personne. En tout état de cause, la Société ne peut effectuer aucune activité réglementée du secteur financier sans avoir obtenu l'autorisation requise.

3.3. La Société peut employer toutes les techniques et instruments nécessaires à une gestion efficace de ses investissements et à sa protection contre les risques de crédit, les fluctuations monétaires, les fluctuations de taux d'intérêt et autres risques.

3.4. La Société peut effectuer toutes les opérations commerciales, financières ou industrielles et toutes les transactions concernant des biens immobiliers ou mobiliers qui, directement ou indirectement, favorisent ou se rapportent à son objet social.

#### **Art. 4. Durée.**

4.1. La Société est formée pour une durée indéterminée.

4.2. La Société ne sera pas dissoute en raison de la mort, de la suspension des droits civils, de l'incapacité, de l'insolvabilité, de la faillite ou de tout autre événement similaire affectant un ou plusieurs associés.

### **II. Capital - Parts sociales**

#### **Art. 5. Capital.**

5.1. Le capital social est fixé à vingt-cinq mille dollars américains (USD 25.000,-), représenté par vingt-cinq mille (25.000) parts sociales sous forme nominative, ayant une valeur nominale de un dollar américain (USD 1,-) chacune.

5.2. Le capital social peut être augmenté ou réduit à une ou plusieurs reprises par une résolution des associés, adoptée selon les modalités requises pour la modification des Statuts.

#### **Art. 6. Parts sociales.**

6.1. Les parts sociales sont indivisibles et la Société ne reconnaît qu'un (1) seul propriétaire par part sociale.

6.2. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

6.3. Lorsque la Société a un associé unique, les parts sociales sont librement cessibles aux tiers.

6.4. Lorsque la Société a plus d'un associé, la cession des parts sociales (inter vivos) à des tiers est soumise à l'accord préalable des associés représentant au moins les trois-quarts du capital social.

6.5. Une cession de parts sociales ne sera opposable à l'égard de la Société ou des tiers, qu'après avoir été notifiée à la Société ou acceptée par celle-ci conformément à l'article 1690 du Code Civil luxembourgeois.

6.6. Un registre des associés est tenu au siège social et peut être consulté à la demande de chaque associé.

6.7. La Société peut racheter ses propres parts sociales à condition ou:

- (i) qu'elle ait des réserves distribuables suffisantes à cet effet; ou
- (ii) que le rachat résulte de la réduction du capital social de la Société.

### **III. Gestion - Représentation**

#### **Art. 7. Nomination et révocation des gérants.**

7.1. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants nommés par une résolution des associés, qui fixe la durée de leur mandat. Les gérants ne doivent pas nécessairement être associés.

7.2. Les gérants sont révocables à tout moment, avec ou sans raison, par une décision des associés.

**Art. 8. Conseil de gérance.** Si plusieurs gérants sont nommés, ils constitueront le conseil de gérance (le Conseil). Les associés peuvent décider de nommer des gérants de différentes classes, à savoir un ou plusieurs gérants de classe A et un ou plusieurs gérants de classe B.

##### **8.1. Pouvoirs du conseil de gérance**

(i) Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi ou les Statuts aux associés sont de la compétence du Conseil, qui a tous les pouvoirs pour effectuer et approuver tous les actes et opérations conformes à l'objet social.

(ii) Des pouvoirs spéciaux ou limités peuvent être délégués par le Conseil à un ou plusieurs agents pour des tâches spécifiques.

##### **8.2. Procédure**

(i) Le Conseil se réunit sur convocation d'un gérant de classe A et d'un gérant de classe B au lieu indiqué dans l'avis de convocation, qui en principe, sera au Luxembourg.

(ii) Il sera donné à tous les gérants une convocation écrite de toute réunion du Conseil au moins vingt-quatre (24) heures à l'avance, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature et les circonstances de cette urgence seront mentionnées dans la convocation à la réunion.

(iii) Aucune convocation n'est requise si tous les membres du Conseil sont présents ou représentés et si chacun d'eux déclare avoir parfaitement connaissance de l'ordre du jour de la réunion. Un gérant peut également renoncer à la convocation à une réunion, que ce soit avant ou après ladite réunion. Des convocations écrites séparées ne sont pas exigées pour des réunions se tenant dans des lieux et à des heures fixés dans un calendrier préalablement adopté par le Conseil.

(iv) Un gérant peut donner une procuration à un autre gérant afin de le représenter à toute réunion du Conseil.

(v) Le Conseil ne peut délibérer et agir valablement que si la majorité de ses membres sont présents ou représentés. Les décisions du Conseil sont valablement adoptées à la majorité des voix des gérants présents ou représentés, à la condition qu'un ou les associés ont nommé un ou plusieurs gérants de classe A et un ou plusieurs gérants de classe B, au moins un gérant de classe A et un gérant de classe B votent en faveur de la décision. Les décisions du Conseil sont consignées dans des procès-verbaux signés par le président de la réunion ou, si aucun président n'a été nommé, par tous les gérants présents ou représentés.

(vi) Tout gérant peut participer à toute réunion du Conseil par téléphone ou visio-conférence ou par tout autre moyen de communication s'ils sont initiés depuis le Grand-Duché de Luxembourg, et permettant à l'ensemble des personnes participant à la réunion de s'identifier, de s'entendre et de se parler. La participation par un de ces moyens équivaut à une participation en personne à une réunion valablement convoquée et tenue.

(vii) Des résolutions circulaires signées par tous les gérants (des Résolutions Circulaires des Gérants) sont valables et engagent la Société comme si elles avaient été adoptées lors d'une réunion du Conseil valablement convoquée et tenue et portent la date de la dernière signature.

### 8.3. Représentation

(i) La Société est engagée vis-à-vis des tiers en toutes circonstances par les signatures conjointes d'un gérant de classe A et d'un gérant de classe B.

(ii) La Société est également engagée vis-à-vis des tiers par la signature de toutes personnes à qui des pouvoirs spéciaux ont été délégués par le Conseil.

**Art. 9. Gérant unique.** Si la Société est gérée par un gérant unique, toute référence dans les Statuts au Conseil ou aux gérants doit être considérée, le cas échéant, comme une référence au gérant unique.

**Art. 10. Responsabilité des gérants.** Les gérants ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle concernant les engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société, dans la mesure où ces engagements sont conformes aux Statuts et à la Loi.

## IV. Associé

### Art. 11. Assemblées générales des associés et résolutions écrites des associés.

#### 11.1. Pouvoirs et droits de vote

(i) Sauf lorsque des résolutions sont adoptées conformément à l'article 11.1. (ii), les résolutions des associés sont adoptées en assemblée générale des associés (chacune une Assemblée Générale).

(ii) Si le nombre des associés de la Société ne dépasse pas vingt-cinq (25), les résolutions des associés peuvent être adoptées par écrit (des Résolutions Ecrites des Associés).

(iii) Chaque part sociale donne droit à un (1) vote.

#### 11.2. Convocations, quorum, majorité et procédure de vote

(i) Les associés peuvent être convoqués aux Assemblées Générales à l'initiative du Conseil. Le Conseil doit convoquer une Assemblée Générale à la demande des associés représentant plus de la moitié du capital social.

(ii) Une convocation écrite à toute Assemblée Générale est donnée à tous les associés au moins huit (8) jours avant la date de l'assemblée, sauf en cas d'urgence, auquel cas, la nature et les circonstances de cette urgence doivent être précisées dans la convocation à ladite assemblée.

(iii) Si des résolutions sont adoptées par écrit, le Conseil communique le texte des résolutions à tous les associés. Les associés votent par écrit et envoient leur vote à la Société endéans le délai fixé par le Conseil. Chaque gérant est autorisé à compter les votes.

(iv) Les Assemblées Générales sont tenues au lieu et heure précisés dans les convocations.

(v) Si tous les associés sont présents ou représentés et se considèrent comme ayant été valablement convoqués et informés de l'ordre du jour de l'assemblée, l'Assemblée Générale peut se tenir sans convocation préalable.

(vi) Un associé peut donner une procuration écrite à toute autre personne, associé ou non, afin de le représenter à toute Assemblée Générale.

(vii) Les décisions de l'Assemblée Générale sont adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social. Si cette majorité n'est pas atteinte à la première Assemblée Générale, les associés sont convoqués par lettre recommandée

à une seconde Assemblée Générale et les décisions sont adoptées par l'Assemblée Générale à la majorité des voix exprimées, sans tenir compte de la proportion du capital social représenté.

(viii) Les Statuts ne peuvent être modifiés qu'avec le consentement de la majorité (en nombre) des associés détenant au moins les trois-quarts du capital social.

(ix) Tout changement de nationalité de la Société ainsi que toute augmentation de l'engagement d'un associé dans la Société exige le consentement unanime des associés.

(x) Des Résolutions Ecrites des Associés sont adoptées avec le quorum de présence et de majorité détaillés ci-avant. Elles porteront la date de la dernière signature reçue endéans le délai fixé par le Conseil.

**Art. 12. Associé unique.** Dans le cas où le nombre des associés est réduit à un (1):

(i) l'associé unique exerce tous les pouvoirs conférés par la Loi à l'Assemblée Générale;

(ii) toute référence dans les Statuts aux associés, à l'Assemblée Générale ou aux Résolutions Circulaires des Associés doit être considérée, le cas échéant, comme une référence à l'associé unique ou aux résolutions de ce dernier; et

(iii) les résolutions de l'associé unique sont consignées dans des procès-verbaux ou rédigées par écrit.

## V. Comptes annuels - Affectation des bénéfices - Contrôle

**Art. 13. Exercice social et approbation des comptes annuels.**

13.1. L'exercice social commence le premier (1) février de chaque année et se termine le trente-et-un (31) janvier de l'année suivante.

13.2. Chaque année, le Conseil doit dresser le bilan et le compte de profits et pertes, ainsi qu'un inventaire indiquant la valeur des actifs et passifs de la Société, avec une annexe résumant les engagements de la Société ainsi que les dettes du ou des gérants et des associés envers la Société.

13.3. Tout associé peut prendre connaissance de l'inventaire et du bilan au siège social.

13.4. Le bilan et le compte de profits et pertes doivent être approuvés de la façon suivante:

(i) si le nombre des associés de la Société ne dépasse pas vingt-cinq (25), dans les six (6) mois de la clôture de l'exercice social en question, soit (a) par l'Assemblée Générale annuelle (si elle est tenue), soit (b) par voie de Résolutions Ecrites des Associés; ou

(ii) si le nombre des associés de la Société dépasse vingt-cinq (25), par l'Assemblée Générale annuelle.

13.5. Si le nombre des associés de la Société dépasse vingt-cinq (25), l'Assemblée Générale annuelle se tient à l'adresse du siège social ou en tout autre lieu dans la commune du siège social, comme indiqué dans la convocation, le deuxième lundi du mois de mai de chaque année à 10 heures. Si ce jour n'est pas un jour ouvré à Luxembourg, l'Assemblée Générale annuelle se tient le jour ouvré suivant.

**Art. 14. Commissaires / réviseurs d'entreprises.**

14.1. Les opérations de la Société sont contrôlées par un ou plusieurs réviseurs d'entreprises agréés, dans les cas prévus par la loi. Les associés nomment les réviseurs d'entreprises agréés, s'il y a lieu, et déterminent leur nombre, leur rémunération et la durée de leur mandat.

14.2. Si la Société a plus de vingt-cinq (25) associés, ses opérations sont surveillées par un ou plusieurs commissaires, à moins que la loi ne requière la nomination d'un ou plusieurs réviseurs d'entreprises agréés. Les commissaires sont sujets à la renomination par l'Assemblée Générale annuelle. Ils peuvent être associés ou non.

**Art. 15. Affectation des bénéfices.**

15.1. Cinq pour cent (5 %) des bénéfices nets annuels de la Société sont affectés à la réserve requise par la Loi (la Réserve Légale). Cette affectation cesse d'être exigée quand la Réserve Légale atteint dix pour cent (10 %) du capital social.

15.2. Les associés décident de l'affectation du solde des bénéfices nets annuels. Ils peuvent allouer ce bénéfice au paiement d'un dividende, l'affecter à un compte de réserve ou le reporter en respectant les dispositions légales applicables.

15.3. Des dividendes intérimaires peuvent être distribués à tout moment, aux conditions suivantes:

(i) des comptes intérimaires sont établis par le Conseil;

(ii) ces comptes intérimaires doivent montrer que suffisamment de bénéfices et autres réserves (y compris la prime d'émission) sont disponibles pour une distributions, étant entendu que le montant à distribuer ne peut excéder le montant des bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social dont les comptes annuels ont été approuvés, le cas échéant, augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables, et réduit par les pertes reportées et les sommes à affecter à la réserve légale;

(iii) la décision de distribuer les dividendes intérimaires doit être adoptée par le Conseil dans les deux (2) mois suivant la date des comptes intérimaires; et

(iv) compte tenu des actifs de la Société, les droits des créanciers de la Société ne doivent pas être menacés.

Si les dividendes intérimaires qui ont été distribués excèdent les bénéfices distribuables à la fin de l'exercice social, le Conseil a le droit de réclamer la répétition des dividendes ne correspondant pas à des bénéfices réellement acquis et les associés doivent immédiatement reverser l'excès à la Société à la demande du Conseil.



## VI. Dissolution - Liquidation

16.1. La Société peut être dissoute à tout moment, par une résolution des associés adoptée par la majorité (en nombre) des associés détenant au moins les trois-quarts du capital social. Les associés nommeront un ou plusieurs liquidateurs, qui n'ont pas besoin d'être associés, pour réaliser la liquidation et détermineront leur nombre, pouvoirs et rémunération. Sauf décision contraire des associés, les liquidateurs sont investis des pouvoirs les plus étendus pour réaliser les actifs et payer les dettes de la Société.

16.2. Le boni de liquidation après la réalisation des actifs et le paiement des dettes, s'il y en a, est distribué aux associés proportionnellement aux parts sociales détenues par chacun d'entre eux.

## VII. Dispositions générales

17.1. Les convocations et communications, ainsi que les renonciations à celles-ci, peuvent être faites, et les Résolutions Circulaires des Gérants ainsi que les Résolutions Ecrites des Associés peuvent être établies par écrit, par télécopie, e-mail ou tout autre moyen de communication électronique.

17.2. Les procurations peuvent être données par tout moyen mentionné ci-dessus. Les procurations relatives aux réunions du Conseil peuvent également être données par un gérant conformément aux conditions acceptées par le Conseil.

17.3. Les signatures peuvent être sous forme manuscrite ou électronique, à condition de satisfaire aux conditions légales pour être assimilées à des signatures manuscrites. Les signatures des Résolutions Circulaires des Gérants, des résolutions adoptées par le Conseil par téléphone ou visioconférence et des Résolutions Ecrites des Associés, selon le cas, sont apposées sur un original ou sur plusieurs copies du même document, qui ensemble, constituent un seul et unique document.

17.4. Pour tous les points non expressément prévus par les Statuts, il est fait référence à la loi et, sous réserve des dispositions légales d'ordre public, à tout accord présent ou futur conclu entre les associés.

### *Disposition transitoire*

Le premier exercice social de la Société commence à la date du présent acte et s'achèvera le 31 janvier 2017.

### *Souscription et libération*

Darice International Sourcing Holdings S.à r.l., représenté comme indiqué ci-dessus, déclare souscrire à vingt-cinq mille (25.000) parts sociales sous forme nominative, d'une valeur nominale de un dollar américain (USD 1.-) chacune, et de les libérer intégralement par un apport en numéraire d'un montant de vingt-cinq mille dollars américains (USD 25.000.-),

Le montant de vingt-cinq mille dollars américains (USD 25.000.-) est à la disposition de la Société, comme il a été prouvé au notaire instrumentant.

### *Frais*

Les dépenses, coûts, honoraires et charges de toutes sortes qui incombent à la Société du fait de sa constitution s'élèvent approximativement à mille cinq cents Euros (EUR 1.500.-)

### *Résolutions des associés*

Immédiatement après la constitution de la Société, l'associé unique de la Société, représentant l'intégralité du capital social souscrit, ont pris les résolutions suivantes:

1. Les personnes suivantes sont nommées en qualité de gérants A de la Société pour une durée indéterminée:

- David Heartquist, employé privé, né le 9 décembre 1966 à Massachusetts, Etats-Unis d'Amérique, et ayant comme adresse professionnelle Michaels Stores, Inc., 8000 Bent Branch Dr, Irving, TX 75063, Etats-Unis d'Amérique;
- Rebecca Shaffer, employée privée, née le 7 juillet 1976 en Pennsylvania, Etats-Unis d'Amérique, et ayant comme adresse professionnelle Michaels Stores, Inc., 8000 Bent Branch Dr, Irving, TX 75063, United States; et
- Charles M. Sonstebly, employé privé, né le 29 août 1963, à New Jersey, Etats-Unis d'Amérique, et ayant comme adresse professionnelle Michaels Stores, Inc., 8000 Bent Branch Dr, Irving, TX 75063, Etats-Unis d'Amérique;

2. Les personnes suivantes sont nommées en qualité de gérants B de la Société pour une durée indéterminée:

- Amandine Le Floch, employée privée, née à Nîmes, France et ayant comme adresse professionnelle 6 rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg; et
- Richard Brekelmans, employé privé, né à Amsterdam, Pays-Bas, le 12 septembre 1960 et ayant comme adresse professionnelle 6 rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg.

3. Le siège social de la Société est établi au 6 rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg.

### *Déclaration*

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare à la requête de la partie comparante que le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une traduction française et que, en cas de divergences, la version anglaise fait foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, à la date figurant en tête des présentes.

L'acte ayant été lu au mandataire de la comparante connu du notaire instrumentant par nom, prénom, et résidence, ledit mandataire de la comparante a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: R. GALIOTTO et D. KOLBACH.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 1, le 11 mai 2016. Relation: 1LAC/2016/15286. Reçu soixante-quinze euros (75.-EUR)

*Le Receveur* (signé): P. MOLLING.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 17 mai 2016.

Référence de publication: 2016110046/521.

(160083050) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mai 2016.

**Triuva Luxembourg Prime Fund SCA SICAV-SIF, Société en Commandite par Actions sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé,**

**(anc. IVG Luxembourg S.à r.l. International Institutional Fund SCA SICAV-SIF).**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 14, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 174.707.

In the year two thousand and sixteen, on the thirtieth day of March.

Before Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Was held

an extraordinary general meeting of shareholders (the "General Meeting") of IVG Luxembourg S.à r.l. International Institutional Fund SCA SICAV-SIF (hereinafter the "Company"), a société en commandite par actions sous la forme d'une société d'investissement à capital variable, having its registered office at 14, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 174.707, incorporated pursuant to a deed of Maître Francis Kessler, then notary residing in Esch/Alzette (Grand-Duchy of Luxembourg), on 22 January 2013, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the "Memorial C") number 243 on 1 February 2013.

The General Meeting was opened at 2:00 p.m. (CET) under the chairmanship of Dr Frank Brülin, lawyer, residing professionally in Luxembourg (the "Chairman"),

who appointed as secretary, Mr Jörg Niedermeyer, lawyer, residing professionally in Luxembourg.

The General Meeting elected as scrutineer, Mr Gilles Bropsom, lawyer, residing professionally in Luxembourg. After the constitution of the board of the General Meeting, the Chairman declared and requested the notary to record that:

I. The agenda of the present General Meeting is the following:

*Agenda*

1. Change of the name of the Company from "IVG Luxembourg S.à r.l. International Institutional Fund SCA SICAV-SIF" into "TRIUVA Luxembourg Prime Fund SCA SICAV-SIF";

2. Amendments to be made to (i) Article 1.1 relating to the change of the name of the Company into TRIUVA Luxembourg Prime Fund SCA SICAV-SIF and to (ii) Article 1.2 relating to the change of the name of the Managing General Partner into TRIUVA Luxembourg S.à r.l., the change of the registered office of the Managing General Partner and the insertion of the RCS number of the Managing General Partner;

3. Amendments to be made to the title of Article 3 "Corporate object" which shall henceforth read as follows:

**" Art. 3. Corporate object and investment policy. "**

4. In relation to agenda item 3, insertion of a clarification to Article 3.1, which shall henceforth read as follows:

"3.1. The purpose of the Fund is to invest the funds available to it in any kind of assets eligible under the SIF Law with the aim of spreading investment risks, by investing in more than three different assets being exposed to different investment risks, and affording its Shareholders the results of the management of its assets."

5. Insertion of a clarification that the Company qualifies as alternative investment fund, i.e. insertion of article 3.3 into "Article 3. Corporate Object and investment policy" which shall read as follows:

"3.3 The Fund qualifies as alternative investment fund within the meaning of the Law of 12 July 2013 on alternative investment funds managers (the "AIFM Law")."

6. In relation to agenda item 3, insertion of articles 3.4, 3.5, 3.6, 3.7 and 3.8 into "Art. 3. Corporate Object and investment policy" clarifying the corporate object and the investment policy of the Company, which shall read as follows:

"3.4 The Fund is subject to supervision by the Commission de Surveillance du Secteur Financier (the "CSSF")."

3.5 The Fund will invest at least 90 % of its net asset value in the assets listed in § 1 paragraph (1b) n° 5 of the German Investment Tax Act. Active business activities in relation to the Fund's assets are prohibited, except for contributions in real estate companies within the meaning of § 1 paragraph 19 n° 22 of the German Investment Code ("KAGB") ("Real Estate Companies")."

3.6 Investments in corporations, which are not admitted to or dealt in a stock exchange or another regulated market, may not exceed 20 % of the net asset value of the Fund, except for investments in Real Estate Companies.

3.7 The investment in corporations will be less than 10 % of the capital of the respective corporation, except for investments in Real Estate Companies.

3.8 The Fund is entitled to short-term borrowings, which may not exceed 30 % of the net asset value of the Fund. Besides, the Fund is entitled to borrowings of up to 50 % of the market value of the real estate directly or indirectly invested in.”

7. Following agenda item 6 and the insertion of article 3.4 into the Articles, amendments to be made to article 4.3 by replacing “Commission de Surveillance du Secteur Financier (the”CSSF”) with “CSSF”.

8. Following agenda item 2, amendments to be made to article 5.3 and in particular to the name of the Company in order to take into consideration the change of the name of the Company.

9. Insertion of a clarification to Article 11 “Redemption of shares” that the investors of the Company may redeem their Shares at least once per year, so that article 11.1 shall henceforth read as follows:

“ **11.1.** Redemption of Shares by a Shareholder can be requested in accordance with the Issuing Document and may be subject to such other conditions as set forth in the relevant Compartment Supplement. Investors may redeem their Shares at least once per year.”

10. Insertion of a provision that the General Partner also acts as alternative investment fund manager of the Company by insertion of article 15.8 into “Art. 15. Management” of the Articles, which shall read as follows:

“ **15.8.** The General Partner is authorized as alternative investment fund manager pursuant to chapter 2 of the AIFM Law and acts as AIFM of the Fund within the limitations set forth by article 125-2 of chapter 16 of the Luxembourg law dated 10 December 2010 relating to undertakings for collective investments, as amended from time to time, the SIF Law, as amended from time to time, and as applicable the AIFM Law.”

11. Insertion of a clarification into Article 30 “Governing law” that all matters not governed by the Articles are determined also in accordance with the AIFM Law, so that Article 30 “Governing Law” shall henceforth read as follows:

“All matters not governed by these Articles shall be determined in accordance with the Law, the SIF Law and the AIFM Law as such laws have been or may be amended from time to time.”

II. The name of the shareholders present at the General Meeting or duly represented by proxy as well as the number of shares held by the shareholders, are set forth on the attendance list, signed by the shareholders present, the proxyholders of the shareholders represented, the members of the board of the General Meeting and the notary. The aforesaid list shall be attached to the present deed and registered therewith. The proxy given shall be initialed «ne varietur» by the members of the board of the General Meeting and by the notary and shall be attached in the same way to this document.

III. The quorum of at least one half of the capital is required by Article 67-1 (2) of the Luxembourg law on commercial companies, as amended (the “Law of 1915”), and the resolution on each item of the agenda, has to be voted for by the affirmative vote of at least two thirds of the votes validly cast at the General Meeting.

IV. Pursuant to the attendance list, the sole management share and all of the two hundred sixty-three million, nine hundred fourteen thousand, three hundred seventy-two and a half (263,914,372.50) ordinary shares in issue are present or represented at the Meeting.

V. The whole corporate capital being present or represented at the General Meeting and the shareholders present or represented declaring that they have had due notice and got knowledge of the agenda prior to the Meeting, no convening notices were necessary.

VI. The present General Meeting is regularly constituted in accordance with Article 67-1 (2) of the Law of 1915 and may validly deliberate on the items of the agenda.

After deliberation, the General Meeting took the following resolutions:

*First resolution*

The General Meeting resolves to change the name of the Company from “IVG Luxembourg S.à r.l. International Institutional Fund SCA SICAV-SIF” into “TRIUVA Luxembourg Prime Fund SCA SICAV-SIF”.

*Second resolution*

The General Meeting resolves to amend Article 1.1 and change the name of the Company into TRIUVA Luxembourg Prime Fund SCA SICAV-SIF.

The General Meeting further resolves to amend Article 1.2 and change the name of the Managing General Partner into TRIUVA Luxembourg S.à r.l., change the registered office of the Managing General Partner and insert the RCS number of the Managing General Partner.

Consequently, Article 1.1 and 1.2 shall henceforth read as follows:

**1.1.** The name of the fund is “TRIUVA Luxembourg Prime Fund SCA SICAV-SIF” (the “Fund”). The Fund is an investment company with variable capital (société d’investissement à capital variable) in the form of a corporate partnership limited by shares (société en commandite par actions) organised as a specialised investment fund (fonds d’investissement spécialisé) governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg and, in particular, the law of 13 February 2007 relating

to specialised investment funds, as amended from time to time (the “SIF Law”) and the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended from time to time (the “Law”), and these articles of incorporation (the “Articles”).

**1.2.** The Fund's shareholders are (i) TRIUVA Luxembourg S.à r.l., a company incorporated under the laws of Luxembourg, having its registered office at 14, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, registered with the Luxembourg trade and companies register under number B 150.381 (the “Managing General Partner”), and (ii) the limited shareholders (actionnaires commanditaires) upon incorporation of the Fund and any person or entity that becomes a limited shareholder (actionnaire commanditaire) from time to time (collectively the “Limited Shareholders”).

*Third resolution*

The General Meeting resolves to amend the title of Article 3 “Corporate object” which shall read as follows:

“ **Art. 3. Corporate object and investment policy.** ”

*Fourth resolution*

The General Meeting resolves to insert a clarification to Article 3.1 which shall henceforth read as follows:

“3.1 The purpose of the Fund is to invest the funds available to it in any kind of assets eligible under the SIF Law with the aim of spreading investment risks, by investing in more than three different assets being exposed to different investment risks, and affording its Shareholders the results of the management of its assets.”

*Fifth resolution*

The General Meeting resolves to clarify that the Company qualifies as an alternative investment fund within the meaning of the AIFM Law and consequently to insert Article 3.3 into “Art. 3. Corporate Object” of the articles of incorporation of the Company which shall read as follows:

“3.3 The Fund qualifies as alternative investment fund within the meaning of the Law of 12 July 2013 on alternative investment funds managers (the “AIFM Law”).”

*Sixth resolution*

The General Meeting resolves to insert articles 3.4, 3.5, 3.6, 3.7 and 3.8 into “Art. 3. Corporate Object” clarifying the corporate object and the investment policy of the Company and which shall read as follows:

“3.4 The Fund is subject to supervision by the Commission de Surveillance du Secteur Financier (the “CSSF”).

3.5 The Fund will invest at least 90 % of its net asset value in the assets listed in § 1 paragraph (1b) n° 5 of the German Investment Tax Act. Active business activities in relation to the Fund’s assets are prohibited, except for contributions in real estate companies within the meaning of § 1 paragraph 19 n° 22 of the German Investment Code (“KAGB”) (“Real Estate Companies”).

3.6 Investments in corporations, which are not admitted to or dealt in a stock exchange or another regulated market, may not exceed 20 % of the net asset value of the Fund, except for investments in Real Estate Companies.

3.7 The investment in corporations will be less than 10 % of the capital of the respective corporation, except for investments in Real Estate Companies.

3.8 The Fund is entitled to short-term borrowings, which may not exceed 30 % of the net asset value of the Fund. Besides, the Fund is entitled to borrowings of up to 50 % of the market value of the real estate directly or indirectly invested in.”

*Seventh resolution*

Consequently to the sixth resolution, the General Meeting resolves to amend article 3.4 by replacing “Commission de Surveillance du Secteur Financier (the “CSSF”)” with “CSSF”.

*Eighth resolution*

Consequently to the second resolution, the General Meeting resolves to amend article 5.3 and in particular with regard to the name of the Company in order to take into consideration the change of the name of the Company so that article 5.3 shall henceforth read as follows:

“ **5.3.** The initial share capital of the Fund amounts to thirty-one thousand Euro (EUR 31,000) divided into one (1) Management Share and thirty thousand nine hundred and ninety-nine (30,999) Ordinary Shares of no par value held by the Shareholders in TRIUVA Luxembourg Prime Fund SCA SICAV-SIF.”

*Ninth resolution*

The General Meeting resolves to insert a clarification to Article 11 “Redemption of shares” that the investors of the Company may redeem their Shares at least once per year, so that article 11.1 shall henceforth read as follows:

“ **11.1.** Redemption of Shares by a Shareholder can be requested in accordance with the Issuing Document and may be subject to such other conditions as set forth in the relevant Compartment Supplement. Investors may redeem their Shares at least once per year.”

*Tenth resolution*

Consequently to the fifth resolution, the General Meeting resolves to insert a provision that the General Partner also acts as alternative investment fund manager of the Company and to insert Article 15.8 into “Art. 15. Management” of the Articles, which shall read as follows:

“ **15.8.** The General Partner is authorized as alternative investment fund manager pursuant to chapter 2 of the AIFM Law and acts as AIFM of the Fund within the limitations set forth by article 125-2 of chapter 16 of the Luxembourg law dated 10 December 2010 relating to undertakings for collective investments, as amended from time to time, the SIF Law, as amended from time to time, and as applicable the AIFM Law.”

*Eleventh resolution*

The General Meeting resolves to insert a clarification into Article 30 “Governing law” that all matters not governed by the Articles are determined also in accordance with the AIFM Law, so that Article 30 “Governing Law” shall henceforth read as follows:

“All matters not governed by these Articles shall be determined in accordance with the Law, the SIF Law and the AIFM Law as such laws have been or may be amended from time to time.”

The resolutions have been taken by unanimous vote.

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English and no translation in an official language will be required in conformity with article 26 (2) of the Law of 13 February 2007 on specialised investment funds.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the meeting, the members of the board of the meeting, all of whom are known to the notary by their names, surnames, civil status and residences, signed together with us, the notary, the present original deed, no shareholder expressing the wish to sign.

Signé: F. BRÜLIN, J. NIDERMEYER, G. BROPSOM et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 1, le 4 avril 2016. Relation: 1LAC/2016/10840. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR)

*Le Receveur (signé): P. MOLLING.*

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 13 mai 2016.

Référence de publication: 2016110254/184.

(160082959) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mai 2016.

---

**Kraft Heinz Foods Luxembourg Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: CAD 1.064.900,00.**

Siège social: L-1528 Luxembourg, 11, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 201.945.

—  
*Rectificatif du dépôt L160082391 déposé le 17/05/2016*

L'an deux mille seize, le vingt-cinq avril.

Pardevant Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

Monsieur Laurent Goyer, avocat, résidant professionnellement au 33, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, agissant pour et au nom de l'associé unique représenté lors de l'assemblée générale extraordinaire du 18 mars 2016 de Kraft Heinz Foods Luxembourg Holdings S.à r.l. (l'Assemblée Générale Extraordinaire), une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 11, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 201945 (la Société).

La Société a migré au Luxembourg le 23 novembre 2015 en vertu d'un acte dressé par le notaire instrumentaire, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n°400, daté du 11 février 2016 (le Journal Officiel).

Le comparant, agissant pour et au nom de l'associé unique représenté lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire en vertu de la procuration jointe en annexe de l'acte susmentionné du 18 mars 2016 de Maître Henri Hellinckx, a requis le notaire instrumentaire de prendre acte des déclarations suivantes:

- le 18 mars 2016 s'est tenue une Assemblée Générale Extraordinaire de l'associé de la Société suivant acte reçu par Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, enregistré à Luxembourg, le 23 mars 2016, sous la relation 1LAC/2016/9578, (l'«Acte»),

- une erreur évidente relative au montant du prix de souscription, de la valeur d'apport et du montant de la prime d'émission émise suite à l'augmentation du capital social s'est immiscée dans la rédaction de la première résolution de l'Acte. En effet cette première résolution a été formulée erronément comme suit:

#### **Version erronée**

##### *«Première résolution*

L'Associé Unique décide d'augmenter le capital social nominal de la Société d'un montant total de CAD 999.900 (neuf cent quatre-vingt-dix-neuf mille neuf cents Dollars canadiens) afin de le porter de son montant actuel de CAD 65.000 (soixante-cinq mille Dollars canadiens), représenté par 650 (six cent cinquante) parts sociales de la Société, à un montant de CAD 1.064.900 (un million soixante-quatre mille neuf cents Dollars canadiens), représenté par 10.649 (dix mille six cent quarante-neuf) parts sociales de la Société, par la création et de l'émission de 9.999 (neuf mille neuf cent quatre-vingt-dix-neuf) parts sociales de la Société d'une valeur nominale de CAD 100 (cent Dollars canadiens) chacune, disposant des droits attachés aux parts sociales existantes tels que définis dans les Statuts (les Nouvelles Parts Sociales).

##### *Souscription - Libération*

L'Associé Unique souscrit par les présentes aux Nouvelles Parts Sociales, pour un prix de souscription total de CAD 9.333.218.412,86 (neuf milliards trois cent trente-trois millions deux cent dix-huit mille quatre cent douze Dollars canadiens et quatre-vingt-six centimes), sur lesquels un montant de CAD 999.900 (neuf cent quatre-vingt-dix-neuf mille neuf cents Dollars canadiens) sera affecté au compte de capital social (compte 101 du plan comptable normalisé luxembourgeois - Capital souscrit) de la Société, et un montant de CAD 9,332,218,512.86 (neuf milliards trois cents trente-deux millions deux cent dix-huit mille cinq cent douze Dollars canadiens et quatre-vingt-six centimes) sera affecté au compte de prime d'émission (compte 111 du plan comptable normalisé luxembourgeois - Prime d'émission) de la Société.

Les Nouvelles Parts Sociales seront entièrement libérées au moyen d'un apport en nature consistant (i) en 415.344.820 (quatre cent quinze millions trois cent quarante-quatre mille huit cent vingt) parts sociales (les Parts Sociales HFL) de Heinz Finance (Luxembourg) S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 11-13, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 149974 (HFL) et (ii) en une créance détenue par la Société envers HFL (la Créance HFL, ensemble avec les Parts Sociales HFL, les Actifs Apportés), représentant un apport total d'une valeur de CAD 9.333.218.412,86 (neuf milliards trois cent trente-trois millions deux cent dix-huit mille quatre cent douze Dollars canadiens et quatre-vingt-six centimes) (l'Apport).

##### *Evaluation - Libre cessibilité*

La valeur totale de l'apport ainsi que la libre cessibilité des Actifs Apportés par l'Associé Unique de la Société sont attestées au moyen d'un certificat émis par l'Associé Unique (le Certificat) et destiné à la Société, dans lequel il confirme entre autres que la valeur totale des Actifs Apportés s'élève à CAD 9.333.218.412,86 (neuf milliards trois cent trente-trois millions deux cent dix-huit mille quatre cent douze Dollars canadiens et quatre-vingt-six centimes) et que la propriété légale et véritable des Actifs Apportés, avec toutes les garanties d'usage, peut être cédée librement par l'Associé Unique en faveur de la Société, et ledit Certificat a été présenté au notaire instrumentaire.

Sur la base dudit Certificat, le notaire instrumentaire atteste de la libération totale du montant de souscription relatif à l'émission des Nouvelles Parts Sociales, de sorte que ces dernières sont entièrement libérées suite à l'Apport.

Par conséquent, l'Associé Unique décide d'émettre et émet par les présentes les Nouvelles Parts Sociales en sa faveur, en sa qualité d'Associé Unique de la Société et de souscripteur des Nouvelles Parts Sociales, lesquelles ont été entièrement payées par l'Associé Unique à la Société au moyen de l'Apport.

En conséquence de ce qui précède, le capital social de la Société s'élèvera à un montant de CAD 1.064.900 (un million soixante-quatre mille neuf cents Dollars canadiens), représenté par 10.649 (dix mille six cent quarante-neuf) parts sociales de la Société, ayant une valeur nominale de CAD 100 (cent Dollars canadiens) chacune, toutes détenues par l'Associé Unique.»

##### *Rectificatif*

Dans la mesure où le montant du capital et sa composition sont erronés, il y a par conséquent lieu de rectifier le passage précité de l'Acte comme suit:

#### **Version rectifiée qui remplace la version erronée dans la version française**

##### *«Première résolution*

L'Associé Unique décide d'augmenter le capital social nominal de la Société d'un montant total de CAD 999.900 (neuf cent quatre-vingt-dix-neuf mille neuf cents Dollars canadiens) afin de le porter de son montant actuel de CAD 65.000 (soixante-cinq mille Dollars canadiens), représenté par 650 (six cent cinquante) parts sociales de la Société, à un montant de CAD 1.064.900 (un million soixante-quatre mille neuf cents Dollars canadiens), représenté par 10.649 (dix mille six cent quarante-neuf) parts sociales de la Société, par la création et de l'émission de 9.999 (neuf mille neuf cent quatre-vingt-

dix-neuf) parts sociales de la Société d'une valeur nominale de CAD 100 (cent Dollars canadiens) chacune, disposant des droits attachés aux parts sociales existantes tels que définis dans les Statuts (les Nouvelles Parts Sociales).

#### *Souscription - Libération*

L'Associé Unique souscrit par les présentes aux Nouvelles Parts Sociales, pour un prix de souscription total de CAD 9.852,970,689 (neuf milliards huit cent cinquante-deux millions neuf cent soixante-dix mille six cent quatre-vingt-neuf Dollars canadiens), sur lesquels un montant de CAD 999.900 (neuf cent quatre-vingt-dix-neuf mille neuf cents Dollars canadiens) sera affecté au compte de capital social (compte 101 du plan comptable normalisé luxembourgeois - Capital souscrit) de la Société, et un montant de CAD 9.851,970,789 (neuf milliards huit cent cinquante-un millions neuf cent soixante-dix mille sept cent quatre-vingt-neuf Dollars canadiens) sera affecté au compte de prime d'émission (compte 111 du plan comptable normalisé luxembourgeois - Prime d'émission) de la Société.

Les Nouvelles Parts Sociales seront entièrement libérées au moyen d'un apport en nature consistant (i) en 415.344.820 (quatre cent quinze millions trois cent quarante-quatre mille huit cent vingt) parts sociales (les Parts Sociales HFL) de Heinz Finance (Luxembourg) S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 11-13, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg, et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 149974 (HFL) et (ii) en une créance détenue par la Société envers HFL (la Créance HFL, ensemble avec les Parts Sociales HFL, les Actifs Apportés), représentant un apport total d'une valeur de CAD 9.852,970,689 (neuf milliards huit cent cinquante-deux millions neuf cent soixante-dix mille six cent quatre-vingt-neuf Dollars canadiens) (l'Apport).

#### *Evaluation - Libre cessibilité*

La valeur totale de l'apport ainsi que la libre cessibilité des Actifs Apportés par l'Associé Unique de la Société sont attestées au moyen d'un certificat émis par l'Associé Unique (le Certificat) et destiné à la Société, dans lequel il confirme entre autres que la valeur totale des Actifs Apportés s'élève à au moins CAD 9.852,970,689 (neuf milliards huit cent cinquante-deux millions neuf cent soixante-dix mille six cent quatre-vingt-neuf Dollars canadiens) et que la propriété légale et véritable des Actifs Apportés, avec toutes les garanties d'usage, peut être cédée librement par l'Associé Unique en faveur de la Société, et ledit Certificat a été présenté au notaire instrumentaire.

Sur la base dudit Certificat, le notaire instrumentaire atteste de la libération totale du montant de souscription relatif à l'émission des Nouvelles Parts Sociales, de sorte que ces dernières sont entièrement libérées suite à l'Apport.

Par conséquent, l'Associé Unique décide d'émettre et émet par les présentes les Nouvelles Parts Sociales en sa faveur, en sa qualité d'Associé Unique de la Société et de souscripteur des Nouvelles Parts Sociales, lesquelles ont été entièrement payées par l'Associé Unique à la Société au moyen de l'Apport.

En conséquence de ce qui précède, le capital social de la Société s'élèvera à un montant de CAD 1.064.900 (un million soixante-quatre mille neuf cents Dollars canadiens), représenté par 10.649 (dix mille six cent quarante-neuf) parts sociales de la Société, ayant une valeur nominale de CAD 100 (cent Dollars canadiens) chacune, toutes détenues par l'Associé Unique.»

Il y a également lieu de rectifier la version anglaise du passage précité de l'Acte comme suit:

#### **Version rectifiée qui remplace la version erronée dans la version anglaise**

##### *"First resolution*

The Sole Shareholder resolves to increase the nominal share capital of the Company by an aggregate amount of CAD 999,900 (nine hundred ninety-nine thousand nine hundred Canadian dollars) from its current amount of CAD 65,000 (sixty-five thousand Canadian dollars), represented by 650 (six hundred fifty) shares of the Company, up to a new amount of CAD 1,064,900 (one million sixty-four thousand nine hundred Canadian dollars), represented by 10,649 (ten thousand six hundred forty-nine) shares of the Company, through the creation and issuance of 9,999 (nine thousand nine hundred ninety-nine) shares of the Company, with a nominal value of CAD 100 (one hundred Canadian dollars) each, all with the rights attached to the existing shares as defined in the Articles (the New Shares).

##### *Subscription - Payment*

The Sole Shareholder hereby expressly subscribes for the New Shares, representing an aggregate subscription price of CAD 9,852,970,689 (nine billion eight hundred fifty-two million nine hundred seventy thousand six hundred eighty-nine Canadian dollars), out of which an amount of CAD 999,900 (nine hundred ninety-nine thousand nine hundred Canadian dollars) will be allocated to the credit of the share capital account (compte 101 du plan comptable normalisé luxembourgeois - Capital souscrit) of the Company, and an amount of CAD 9,851,970,789 (nine billion eight hundred fifty-one million nine hundred seventy thousand seven hundred eighty-one Canadian dollars) to the share premium account (compte 111 du plan comptable normalisé luxembourgeois - Prime d'émission) of the Company.

The New Shares will be fully paid up by through the completion of a contribution in kind consisting of (i) 415,344,820 (four hundred fifteen million three hundred forty-four thousand eight hundred twenty) shares (the HFL Shares) of Heinz Finance (Luxembourg) S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 11-13, Boulevard de la Foire,

L-1528 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, and being registered with the Luxembourg trade and companies register under number B 149974 (HFL) and (ii) a receivable held by the Company against HFL (the HFL Receivable, together with the HFL Shares, the Contributed Assets), representing an aggregate contribution value of CAD 9,852,970,689 (nine billion eight hundred fifty-two million nine hundred seventy thousand six hundred eighty-nine Canadian dollars) (the Contribution).

*Evaluation - Free transferability*

The aggregate contribution value and free transferability of the Contributed Assets contributed by the Sole Shareholder to the Company are also supported by a certificate issued by the Sole Shareholder (the Certificate) to the Company, which confirm inter alia that the aggregate contribution value of the Contributed Assets amounts to at least CAD 9,852,970,689 (nine billion eight hundred fifty-two million nine hundred seventy thousand six hundred eighty-nine Canadian dollars), and that the legal and beneficial ownership of the Contributed Assets, with full title guarantee, may be freely transferred by the Sole Shareholder to the benefit of the Company, as such Certificate has been shown to the undersigned notary.

On the basis of the Certificate, the undersigned notary witnesses the full payment of the subscription amount in relation to the issuance of the New Shares, so that the same are therefore fully paid-up further to the completion of the Contribution.

The Sole Shareholder therefore expressly resolves to issue and hereby issues the New Shares to itself, in its capacity of Sole Shareholder of the Company and subscriber for the New Shares respectively, which have been fully paid up by the Sole Shareholder to the Company through the Contribution.

As the result of the above, the share capital of the Company will amount to CAD 1,064,900 (one million sixty-four thousand nine hundred Canadian dollars), represented by 10,649 (ten thousand six hundred forty-nine) shares of the Company, with a nominal value of CAD 100 (one hundred Canadian dollars) each, which are all held by the Sole Shareholder.”

Toutes les autres dispositions de l'Acte demeurent inchangées.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture et interprétation donnée au comparant, connu du notaire instrumentant par nom, prénom, état et demeure, il a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: L. GOYER et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C.1, le 29 avril 2016. Relation: 1LAC/2016/14065. Reçu douze euros (12.- EUR).

*Le Receveur (signé): P. MOLLING.*

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 18 mai 2016.

Référence de publication: 2016110283/165.

(160083249) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mai 2016.

**BHPE S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500.000,00.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25C, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 148.179.

In the year two thousand and sixteen, on the twenty-ninth of February.

Before Us, Maître Martine SCHAEFFER, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

Mr John BLYDENSTEIN, born in Rotterdam (The Netherlands) on May 31<sup>st</sup>, 1966 and residing at Neppelenbroekerdijk 1, NL-8107 AS Broekland,

here represented by Mrs Corinne PETIT, employee, residing professionally at 74, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg on February 19<sup>th</sup>, 2016.

Which proxy, after having been signed “ne varietur” by the proxyholder acting on behalf of the appearing party and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

The appearing party is the sole shareholder of the company BHPE SARL, a private limited liability company having its registered office at 25C, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under the number B 148.179,

incorporated pursuant to a deed of Maître Joseph ELVINGER, notary then residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, on September 3<sup>rd</sup>, 2009, published in the Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 1945 dated October 6<sup>th</sup>, 2009, whose articles have not yet been amended since (hereinafter referred to as the “Company”).

The appearing party, representing the entire share capital of the Company and having waived any notice requirement, reviewed the following agenda:



### *Agenda*

1. Increase the share capital of the Company by an amount of two million five hundred thousand euro (EUR 2,500,000), so as to bring it from its present amount of ten million euro (EUR 10,000,000) represented by ten thousand (10,000) shares without nominal value, to the amount of twelve million five hundred thousand euro (EUR 12,500,000) represented by ten thousand (10,000) shares, without nominal value and without issuing any new shares but by the sole increase of the par value of the existing shares;

2. Payment in full for such capital increase by a contribution in kind, consisting in the conversion of an uncontested, current and immediately exercisable claim held by Mr John BLYDENSTEIN towards the Company in an amount of two million five hundred thousand euro (EUR 2,500,000);

3. Subsequent amendment of article 6, paragraph 1 of the articles of association of the Company; and

4. Miscellaneous.

After having reviewed the items of the agenda, the appearing party requested the notary to enact the following resolutions:

#### *First resolution*

The sole shareholder resolves to increase the share capital of the Company by an amount of two million five hundred thousand euro (EUR 2,500,000),

so as to bring it from its present amount of ten million euro (EUR 10,000,000) represented by ten thousand (10,000) shares without nominal value,

to the amount of twelve million five hundred thousand euro (EUR 12,500,000) represented by ten thousand (10,000) shares, without nominal value and without issuing any new shares but by the sole increase of the par value of the existing shares.

#### *Subscription and Payment*

Mr John BLYDENSTEIN, prenamed, represented as here above stated, declares to make payment in full for such capital increase by a contribution in kind, consisting in the conversion of an uncontested, current and immediately exercisable claim held by Mr John BLYDENSTEIN towards the Company in an amount of two million five hundred thousand euro (EUR 2,500,000).

The before named sole shareholder has paid in the increase of the capital, by the conversion into share capital of an uncontested, current and immediately exercisable claim against the company up to an amount of two million five hundred thousand euro (EUR 2,500,000),

which contribution in kind was subject to a special report dated February 19<sup>th</sup>, 2016 and drawn up by a reviseur d'entreprises the limited company called "ATWELL", established and having its registered office at 17, rue des Jardiniers, L-1835 Luxembourg and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 169.787,

which report drawn up in accordance with article 26-1 of the law of August 10<sup>th</sup>, 1915, as modified by the law of April 24<sup>th</sup>, 1983, concludes that:

«On the basis of the work carried out by us, nothing has come to our attention that would cause us to believe that the value of the contributed claim would not be at least equal to the increase of the par value of the existing shares of the Company.»

Said report will remain attached to the present deed and will be filed together with it with the registration authorities.

#### *Second resolution*

As a consequence of the above resolutions, the sole shareholder resolves to amend article 6, paragraph 1 of the Articles of Association of the Company so as to reflect the above mentioned capital increase which shall henceforth be read as follows:

“ **Art. 6. (Paragraph 1).** The Company’s capital is set at twelve million five hundred thousand euro (EUR 12,500,000) represented by ten thousand (10,000) shares without nominal value, all fully paid-up and subscribed.”

All other paragraphs of article 6 remain unchanged and are hereby reiterated as far as necessary.

#### *Third resolution*

The members resolve to grant authorisation to any manager of the Company to take all the necessary actions in relation to the present resolutions.

#### *Expenses*

The expenses, costs, fees and outgoing of any kind whatsoever borne by the Company, as a result of the presently stated, are evaluated at approximately three thousand three hundred euro (EUR 3,300).

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English, followed by a French version. On request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg. On the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder representing the appearing person, the said signed together with us, the notary, the present original deed.

### **Suit la version française du texte qui précède**

L'an deux mille seize, le vingt-neuf février.

Par-devant Nous, Maître Martine SCHAEFFER, notaire, de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

Monsieur John BLYDENSTEIN, né à Rotterdam (Pays-Bas) le 31 mai 1966 et demeurant au Neppelenbroekerdijk 1, NL-8107 AS Broekland,

ici représenté par Madame Corinne PETIT, employée, avec adresse professionnelle au 74, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg, en vertu d'une procuration lui délivré sous seing privé à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg le 19 février 2016.

Ladite procuration, après signature «ne varietur» par le mandataire de la partie comparante et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

La personne comparante est l'associée unique de la société BHPE SARL, une société à responsabilité limitée ayant son siège social au 25C, boulevard Royal. L-2449 Luxembourg et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 148.179,

constituée suivant acte reçu par Maître Joseph ELVINGER, notaire alors de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en date du 3 septembre 2009, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1945 du 6 octobre 2009, dont les statuts n'ont pas encore été modifiés depuis (ci-après dénommée la "Société").

La partie comparante, représentant l'intégralité du capital social de la Société et ayant renoncé à toute convocation, a revu l'ordre du jour suivant:

#### *Ordre du jour*

1. Augmentation du capital social de la Société à concurrence de deux millions cinq cent mille euros (2.500.000.- EUR), pour le porter de son montant actuel de dix millions d'euros (10.000.000.- EUR) représenté par dix mille (10.000) parts sociales, sans désignation de valeur nominale, à un montant de douze millions cinq cent mille euros (12.500.000.- EUR) représenté par dix mille (10.000) parts sociales, sans désignation de valeur nominale, sans émission de parts sociales nouvelles mais par seul augmentation du pair comptable des parts sociales existantes;

2. Réalisation de l'augmentation de capital par un apport en nature résultant d'une créance certaine, liquide et exigible, à recevoir et détenu par Monsieur John BLYDENSTEIN envers la Société d'un montant de deux millions cinq cent mille euros (2.500.000.- EUR);

3. Modification subséquente de l'article 6, paragraphe 1 des statuts de la Société; et

4. Divers.

Après avoir passé en revue les points à l'ordre du jour, la partie comparante a requis le notaire instrumentant d'acter les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

L'associée unique décide d'augmenter le capital de la Société à concurrence de deux millions cinq cent mille euros (2.500.000.- EUR),

pour le porter de son montant actuel de dix millions d'euros (10.000.000.- EUR) représenté par dix mille (10.000) parts sociales, sans désignation de valeur nominale,

à un montant de douze millions cinq cent mille euros (12.500.000.-EUR) représenté par dix mille (10.000) parts sociales, sans désignation de valeur nominale, sans émission de parts sociales nouvelles mais par seul augmentation du pair comptable des parts sociales existantes.

#### *Souscription et paiement*

Monsieur John BLYDENSTEIN, préqualifié, représentée comme indiqué précédemment, déclare réaliser l'augmentation de capital par un apport en nature résultant d'une créance certaine, liquide et exigible, à recevoir et détenu par Monsieur John BLYDENSTEIN envers la Société d'un montant de deux millions cinq cent mille euros (2.500.000.-EUR).

L'associé unique prénommé a libéré l'augmentation de capital, moyennant la conversion en capital et l'incorporation au capital jusqu'à concurrence de deux millions cinq cent mille euros (2.500.000.- EUR), d'une créance certaine, liquide et exigible que le souscripteur a sur la société,

lequel apport a fait l'objet d'un rapport établi préalablement aux présentes en date du 19 février 2016 par le réviseur d'entreprises, la société à responsabilité limitée dénommée «ATWELL», établie et ayant son siège social au 17, rue des Jardiniers, L-1835 Luxembourg et inscrite auprès Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 169.787,

lequel rapport établi conformément à l'article 26-1 de la loi du 10 août 1915, telle que modifiée par la loi du 24 avril 1983, conclut que:

«On the basis of the work carried out by us, nothing has come to our attention that would cause us to believe that the value of the contributed claim would not be at least equal to the increase of the par value of the existing shares of the Company.»

Le rapport demeurant annexé au présent acte avec lequel il sera soumis à la formalité du timbre et de l'enregistrement.

#### *Deuxième résolution*

En conséquence, l'associée unique décide de modifier l'article 6, paragraphe 1 des statuts de la Société afin de refléter l'augmentation de capital susmentionnée, qui devra désormais être lu comme suit:

« **Art. 6. (Paragraphe 1).** Le capital social de la Société est fixé à douze millions cinq cent mille euros (12.500.000.- EUR) représenté par dix mille (10.000) parts sociales sans désignation de valeur nominale, toutes souscrites et entièrement libérées.»

Les autres paragraphes de l'article 6 demeurent inchangés et sont réitérés par la présente pour autant que de besoin.

#### *Troisième résolution*

L'associée unique décide d'autoriser tout gérant de la Société d'effectuer toutes les formalités nécessaires en relation avec les résolutions prises sur base des présentes résolutions.

#### *Frais*

Les frais, coûts, rémunérations et charges de quelque nature que ce soit, incombant à la Société en raison du présent acte, sont estimés approximativement à trois mille trois cents euros (3.300.- EUR).

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la requête de la personne comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française. A la requête de la même personne comparante et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la personne comparante, celui-ci a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: C. Petit et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 2, le 8 mars 2016. Relation: 2LAC/2016/5117. Reçu soixante-quinze euros Eur 75.-

*Le Receveur (signé):* André MULLER.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, aux fins d'inscription au Registre de Commerce.

Luxembourg, le 17 mai 2016.

Référence de publication: 2016109972/165.

(160082600) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mai 2016.

### **K2B Distribution, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-4149 Esch sur Alzette, 37, rue Romain Fandel.

R.C.S. Luxembourg B 206.101.

#### — STATUTS

L'an deux mille seize, le quatre mai.

Par-devant Maître Joëlle BADEN, notaire de résidence à Luxembourg,

Ont comparu:

1) Monsieur Fabius KLOSE, né le 14 novembre 1973 à Metz (France), demeurant à F-54590 Hussigny-Godbrange, 1A, rue Victor Hugo.

2) Monsieur Michel BERTON, né le 17 février 1970 à Villerupt (France), demeurant à F-54620 Bazailles, 2, rue des Lilas.

Les comparants ont requis le notaire instrumentant de dresser acte des statuts d'une société à responsabilité limitée qu'ils déclarent constituer par les présentes.

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois y relatives et par les présents statuts (la «Société»).

**Art. 2.** La Société a pour objet l'importation, l'achat, la vente et l'exportation de tous produits chimiques ou industriels servant à l'exécution de tous travaux de nettoyage, d'entretien et de conservation tant à l'extérieur qu'à l'intérieur de tous immeubles, locaux commerciaux et industriels avec leurs accessoires et alentours.

La Société a en outre pour objet la représentation, l'importation, la location, la vente et la répartition de toutes machines utilisées pour l'exécution des travaux décrits ci-avant.

La Société peut prendre des participations sous quelque forme que ce soit, dans toutes entreprises commerciales, industrielles, financières ou autres, luxembourgeoises ou étrangères, se rattachant directement ou indirectement à son objet social.

La Société peut ouvrir des succursales tant dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

D'une façon générale, la société peut prendre toutes mesures et faire toutes opérations commerciales, industrielles et financières, tant mobilières qu'immobilières dans tous secteurs, qui peuvent lui paraître utiles à l'accomplissement et au développement de son objet.

**Art. 3.** La Société est constituée pour une durée illimitée.

**Art. 4.** La Société est constituée sous la dénomination de «K2B Distribution».

**Art. 5.** Le siège social est établi dans la ville de Esch sur Alzette.

Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché en vertu d'une décision de l'assemblée générale des associés. A l'intérieur de la commune, le siège social pourra être transféré par décision du gérant ou du conseil de gérance. La Société peut ouvrir des agences ou succursales dans toutes autres localités du Grand-Duché de Luxembourg ou dans tous autres pays par décision du gérant ou du conseil de gérance.

### **B. Capital social-parts sociales**

**Art. 6.** Le capital social est fixé à la somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) représenté par cent (100) parts sociales, d'une valeur nominale de cent vingt-cinq euros (EUR 125,-) chacune.

Chaque part sociale donne droit à une voix dans les délibérations des assemblées générales ordinaires et extraordinaires.

**Art. 7.** Le capital social pourra, à tout moment, être modifié moyennant accord de la majorité des associés représentant au moins les trois quarts du capital social. Les parts sociales à souscrire seront offertes par préférence aux associés existants, proportionnellement à la partie du capital qui représente leurs parts sociales en cas de contribution en numéraire.

**Art. 8.** Les parts sociales sont indivisibles à l'égard de la Société qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elles. Les copropriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par une seule et même personne.

**Art. 9.** Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Si un associé entend céder tout ou partie de ses parts sociales, il devra préalablement en avertir le(s) autre(s) associé(s) par courrier recommandé avec accusé de réception; lequel mentionnera notamment le prix de vente sollicité. Ce(s) dernier(s) aur(a)ont trente (30) jours à compter de la réception du courrier recommandé avec accusé de réception pour faire valoir un droit de préemption.

Indépendamment de ce qui précède, les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

En cas de décès d'un associé, les parts sociales de ce dernier ne peuvent être transmises à des non-associés que moyennant l'agrément, donné en assemblée générale, des associés représentant les trois quarts des parts appartenant aux associés survivants. Dans ce dernier cas cependant, le consentement n'est pas requis lorsque les parts sont transmises, soit à des ascendants ou descendants, soit au conjoint survivant.

**Art. 10.** Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne met pas fin à la Société.

### **C. Gérance**

**Art. 11.** La Société est gérée par un ou plusieurs gérants, qui n'ont pas besoin d'être associés.

Les gérants sont nommés par l'assemblée générale des associés laquelle fixera la durée de leur mandat. Ils sont librement révocables à tout moment et sans cause.

La Société sera engagée en toutes circonstances par la signature du gérant unique. En cas de pluralité de gérants, la Société sera engagée en toutes circonstances par la signature conjointe de deux gérants ou par la (les) autre(s) signature(s) de toute(s) autre(s) personne(s) à laquelle (auxquelles) pareil pouvoir de signature aura été délégué par le conseil de gérance.

En cas de nomination d'un gérant administratif et d'un gérant technique, la Société sera engagée en toutes circonstances par les signatures conjointes du gérant administratif et du gérant technique.

**Art. 12.** En cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance choisira en son sein un président et pourra également choisir parmi ses membres un vice-président. Il pourra également choisir un secrétaire qui n'a pas besoin d'être gérant et qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil de gérance et des assemblées des associés.

Le conseil de gérance se réunira sur la convocation du président ou de deux gérants, au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

Le président présidera toutes les assemblées des associés et les réunions du conseil de gérance; en son absence, les associés ou le conseil de gérance pourront désigner à la majorité des personnes présentes un autre gérant pour assumer la présidence pro tempore de telles réunions.

Avis écrit de toute réunion du conseil de gérance sera donné à tous les gérants au moins vingt-quatre heures avant la date prévue pour la réunion par courrier électronique, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment de chaque gérant par écrit ou par courrier électronique, télécopieur ou tout autre moyen de communication similaire. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil de gérance se tenant à une heure et un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil de gérance.

Tout gérant pourra se faire représenter à toute réunion du conseil de gérance en désignant par écrit ou par courrier électronique ou télécopie un autre gérant comme son mandataire. Un gérant peut représenter plusieurs de ses collègues.

Tout gérant peut participer à une réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique, visio-conférence ou d'autres moyens de communication similaires où toutes les personnes prenant part à cette réunion peuvent s'entendre les unes les autres. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion.

Le conseil de gérance ne pourra délibérer ou agir valablement que si la majorité au moins des gérants est présente ou représentée à la réunion du conseil de gérance.

Les décisions sont prises à la majorité des voix des gérants présents ou représentés à cette réunion.

Le conseil de gérance pourra, à l'unanimité, prendre des résolutions par voie circulaire en exprimant son approbation au moyen d'un ou de plusieurs écrits ou par courrier électronique, télécopieur ou tout autre moyen de communication similaire, à confirmer par écrit, le tout ensemble constituant le procès-verbal faisant preuve de la décision intervenue.

**Art. 13.** Les procès-verbaux de toutes les réunions du conseil de gérance seront signés par le président ou, en son absence, par le vice-président, ou par deux gérants. Les copies ou extraits des procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par le président ou par deux gérants.

**Art. 14.** Le décès d'un gérant ou sa démission, pour quelque motif que ce soit, n'entraîne pas la dissolution de la Société.

**Art. 15.** Les gérants ne contractent, à raison de leurs fonctions, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société. Simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

#### **D. Décisions de l'associé unique - Décisions collectives des associés**

**Art. 16.** Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartient. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il possède ou représente.

**Art. 17.** Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles ont été adoptées par des associés représentant plus de un demi (1/2) du capital social.

Les statuts ne peuvent être modifiés que moyennant décision de la majorité des associés représentant les trois quarts du capital social.

**Art. 18.** Si la Société n'a qu'un seul associé, cet associé unique exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée des associés par les dispositions de la section XII de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée.

#### **E. Année sociale - Bilan - Répartition des bénéfices**

**Art. 19.** L'année sociale commence le premier jour du mois de janvier et se termine le dernier jour du mois de décembre de la même année.

**Art. 20.** Chaque année, au dernier jour du mois de décembre, les comptes sont arrêtés et le ou les gérant(s) dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société. Tout associé peut prendre communication au siège social de l'inventaire et du bilan.

**Art. 21.** Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à ce que celui-ci atteigne dix pour cent (10%) du capital social. Le solde est à la libre disposition de l'assemblée générale. Le conseil de gérance est autorisé à distribuer des dividendes intérimaires si les fonds nécessaires à une telle distribution sont disponibles.

#### **F. Dissolution - Liquidation**

**Art. 22.** En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateur(s), associé(s) ou non, nommé(s) par l'assemblée des associés qui fixera leurs pouvoirs et leurs émoluments. Le ou les liquidateur(s) auront les pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de l'actif et le paiement du passif.

L'actif, après déduction du passif, sera partagé entre les associés en proportion des parts sociales détenues dans la Société.

**Art. 23.** Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, les associés s'en réfèrent aux dispositions de la loi du 10 août 1915 telle qu'elle a été modifiée.

*Disposition transitoire*

Le premier exercice social commence le jour de la constitution pour finir le trente-et-un décembre 2016.

*Souscription et libération*

Toutes les parts sociales sont souscrites comme suit:

Monsieur Fabius KLOSE, prénommé:

cinquante-et-une parts sociales ..... 51

Monsieur Michel BERTON, prénommé:

quarante-neuf parts sociales ..... 49

TOTAL: cent parts sociales ..... 100

Toutes les parts sont entièrement libérées par un apport en numéraire de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) se trouve à la libre disposition de la Société ainsi qu'il en a été justifié au notaire soussigné qui le constate expressément.

*Avertissement*

Le notaire soussigné a attiré l'attention des comparants sur le fait que la Société doit obtenir une autorisation d'établissement de la part des autorités administratives compétentes en rapport avec son objet social avant de commencer son activité commerciale, avertissement que les comparants reconnaissent avoir reçu.

*Frais*

Les parties ont évalué le montant des frais et dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à charge à raison de sa constitution à environ mille deux cents euros (EUR 1.200,-).

*Assemblée générale extraordinaire*

Et aussitôt les associés ont pris les résolutions suivantes:

1. Le nombre des gérants est fixé à un (2).

2. Monsieur Fabius KLOSE né le 14 novembre 1973 à Metz (France), demeurant à F-54590 Hussigny-Godbrange, 1A, rue Victor Hugo, est nommé en tant que gérant technique de la Société pour une durée indéterminée

3. Monsieur Michel BERTON, né le 17 février 1970 à Villerupt (France), demeurant à F-54620 Bazailles, 2, rue des Lilas, est nommé en tant que gérant administratif de la Société pour une durée indéterminée.

4. Le siège social de la Société est fixé à L-4149 Esch sur Alzette, 37, rue Romain Fandel.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, en l'étude du notaire soussigné, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: F. KLOSE, M. BERTON et J. BADEN.

Enregistré à Luxembourg A.C. 1, le 9 mai 2016. 1LAC / 2016 / 14970. Reçu soixante quinze euros € 75,-

*Le Receveur (signé): MOLLING.*

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la Société sur demande.

Luxembourg, le 12 mai 2016.

Référence de publication: 2016110291/160.

(160082934) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mai 2016.

**Genellux, Société à responsabilité limitée - Société de gestion de patrimoine familial.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 7, rue Guillaume J. Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 206.117.

—  
STATUTS

L'an deux mil seize, le dix mai.

Pardevant Maître Karine REUTER, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

- Monsieur Giles Nicholas SOMERS, né le 3 juillet 1953 à Londres (Royaume-Uni), demeurant à L-1845 Luxembourg, 27, boulevard Grande-Duchesse Joséphine Charlotte.

Laquelle partie comparante a requis le notaire instrumentant de dresser acte des statuts d'une société à responsabilité limitée qu'elle déclare constituer par les présentes.

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois relatives à une telle entité (ci-après «La Société»), et en particulier la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée et telle que

complétée par la loi du 11 mai 2007 relative à la création d'une société de gestion de patrimoine familial («SPF»), ainsi que par les statuts de la Société (ci-après «les Statuts»).

**Art. 2.** La Société a pour objet à l'exclusion de toute activité commerciale, l'acquisition, la détention, la gestion et la réalisation (i) d'instruments financiers tels que définis par la loi du 5 août 2005 sur les contrats de garantie financière et (ii) d'espèces et avoirs de quelque nature que ce soit détenus en compte.

Elle peut notamment acquérir par voie d'apport, de souscription, d'option, d'achat et de toute autre manière des valeurs mobilières de toutes espèces et les réaliser par voie de vente, cession, échange ou autrement.

La Société ne pourra pas exercer d'activité commerciale, n'aura pas d'activité industrielle propre et ne tiendra aucun établissement commercial ouvert au public.

La Société ne pourra pas détenir des droits de propriété intellectuelle.

D'une manière générale, la Société pourra prendre toutes mesures de surveillance et de contrôle et effectuer toute opération ou transaction qu'elle estime utile à l'accomplissement, au développement de son objet social et à la sauvegarde de ses droits, à condition qu'elle ne s'immisce pas dans la gestion des participations qu'elle détient, en restant toujours cependant, dans les limites de la loi du 11 mai 2007 relative à la création d'une société de gestion de patrimoine familial.

**Art. 3.** La Société est constituée pour une durée illimitée.

**Art. 4.** La Société aura la dénomination «GENELLUX».

**Art. 5.** Le siège social est établi dans la commune de Luxembourg Ville.

Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant comme en matière de modification des statuts.

L'adresse du siège social peut-être déplacée à l'intérieur de la commune par simple décision du gérant, ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

**Art. 6.** Le capital social est fixé à DOUZE MILLE CINQ CENTS EUROS (12.500.- EUR) représenté par CENTS (100) parts sociales d'une valeur nominale de CENT VINGT-CINQ EUROS (125.- EUR) chacune, entièrement libérées.

Les parts sociales sont détenues par les investisseurs plus amplement définis ci-après.

Est considéré comme investisseur éligible au sens de la Loi:

- a) une personne physique agissant dans le cadre de la gestion de son patrimoine privé ou
- b) une entité patrimoniale agissant exclusivement dans l'intérêt du patrimoine privé d'une ou de plusieurs personnes physiques ou
- c) un intermédiaire agissant pour le compte d'investisseurs visés sub a) ou b) du présent paragraphe.

Chaque investisseur doit déclarer par écrit cette qualité à l'attention du domiciliataire ou, à défaut, des dirigeants de la SPF.

Les titres émis par une SPF ne peuvent faire l'objet d'un placement public ou être admis à la cotation d'une bourse de valeur.

**Art. 7.** Le capital peut être modifié à tout moment par une décision de l'associé unique ou par une décision de l'assemblée générale des associés, en conformité avec l'article 14 des présents Statuts.

**Art. 8.** Chaque part sociale donne droit à une fraction des actifs et bénéfices de la Société, en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.

**Art. 9.** Envers la Société, les parts sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

**Art. 10.** Dans hypothèse où il n'y a qu'un seul associé les parts sociales détenues par celui-ci sont librement transmissibles.

Dans hypothèse où il y a plusieurs associés, les parts sociales détenues par chacun d'entre eux ne sont transmissibles que moyennant l'application de ce qui est prescrit par l'article 189 de la Loi.

**Art. 11.** La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de la suspension des droits civils, de l'insolvabilité ou de la faillite de l'associé unique ou d'un des associés.

**Art. 12.** La Société est gérée par un ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constitueront un conseil de gérance. Le(s) gérants ne sont pas obligatoirement associés. Le(s) gérant(s) sont révocables ad nutum.

Dans les rapports avec les tiers, le(s) gérant(s) aura(ont) tous pouvoirs pour agir au nom de la Société et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformément à l'objet social et pourvu que les termes du présent article aient été respectés.

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les présents Statuts seront de la compétence du gérant et en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La Société sera engagée par la seule signature du gérant unique, et, en cas de pluralité de gérants, par la seule signature de n'importe quel membre du conseil de gérance.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, peut subdéléguer une partie de ses pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs agents ad hoc.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, déterminera les responsabilités et la rémunération (s'il en est) de ces agents, la durée de leurs mandats ainsi que toutes autres conditions de leur mandat.

En cas de pluralité de gérants, les résolutions du conseil de gérance seront adoptées à la majorité des gérants présents ou représentés.

**Art. 13.** Le ou les gérants ne contractent à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société.

**Art. 14.** L'associé unique exerce tous pouvoirs qui lui sont conférés par l'assemblée générale des associés.

En cas de pluralité d'associés, chaque associé peut prendre part aux décisions collectives, quel que soit le nombre de part qu'il détient. Chaque associé possède des droits de vote en rapport avec le nombre des parts détenues par lui. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital.

Toutefois, les résolutions modifiant les Statuts de la Société ne peuvent être adoptés que par une majorité d'associés détenant au moins les trois quarts du capital social, conformément aux prescriptions de la Loi.

**Art. 15.** L'année sociale commence le 1<sup>er</sup> janvier et se termine le 31 décembre de chaque année.

**Art. 16.** Chaque année, à la fin de l'année sociale, les comptes de la Société sont établis et le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, prépare un inventaire comprenant l'indication de la valeur des actifs et passifs de la Société.

Tout associé peut prendre connaissance desdits inventaires et bilan au siège social.

**Art. 17.** Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges constituent le bénéfice net. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à celui-ci atteigne dix pour cent du capital social.

Le solde des bénéfices nets peut être distribué aux associés en proportion avec leur participation dans le capital de la Société.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance peut décider de payer des dividendes intérimaires.

**Art. 18.** Au moment de la dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui détermineront leurs pouvoirs et rémunérations.

**Art. 19.** La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée et la loi du 11 mai 2007 relative à la création d'une société de gestion de patrimoine familial ("SPF"), trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

#### *Disposition transitoire*

Le premier exercice social commence le jour de la constitution pour finir le trente-et-un décembre deux mil seize.

#### *Souscription et libération*

Toutes les parts sociales ont été souscrites comme suit:

- Monsieur Giles Nicholas SOMERS, préqualifié, .....	<u>100 parts sociales</u>
Total: .....	100 parts sociales

Toutes les parts sociales ont été intégralement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (12.500.-€) se trouve dès maintenant à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentaire qui le constate expressément

#### *Déclaration en matière de blanchiment*

Le(s) associé(s) /actionnaires déclare(nt), en application de la loi du 12 novembre 2004, telle qu'elle a été modifiée par la suite, être le(s) bénéficiaire(s) réel(s) de la société faisant l'objet des présentes et certifient que les fonds/biens/droite servant à la libération du capital social ne proviennent pas respectivement que la société ne se livre(ra) pas à des activités constituant une infraction visée aux articles 506-1 du Code Pénal et 8-1 de la loi modifiée du 19 février 1973 concernant la vente de substances médicamenteuses et la lutte contre la toxicomanie (blanchiment) ou des actes de terrorisme tels que définis à l'article 135-1 du Code Pénal (financement du terrorisme).

#### *Evaluation des frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, est évalué à la somme de mille trois cents euros (1.300.-euros). A



l'égard du notaire instrumentant toutefois, toutes les parties comparantes sont tenues solidairement quant au paiement des dits frais, ce qui est expressément reconnu par toutes les parties comparantes.

*Résolution de l'associé unique*

Et à l'instant la partie comparante préqualifiée, représentant l'intégralité du capital social, a pris les résolutions suivantes:

1. Le nombre des gérants est fixé à un.

2. Sont nommés gérants pour une durée indéterminée:

- Monsieur Giles Nicholas SOMERS, né le 3 juillet 1953 à Londres (Royaume-Uni), demeurant à L-1845 Luxembourg, 27, boulevard Grande-Duchesse Joséphine Charlotte.

La société est engagée, en toutes circonstances y compris toutes opérations bancaires, par la seule signature du gérant unique.

3. L'adresse de la société est fixée à L-1882 Luxembourg, 7, rue Guillaume J. Kroll.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, en l'étude du notaire instrumentant, date qu'en tête des présentes.

Après lecture faite et interprétation à la partie comparante, connue du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, elle a signé le présent acte avec le notaire.

Signés: G. SOMERS, K. REUTER.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 2, le 11 mai 2016. Relation: 2LAC/2016/9916. Reçu soixante-quinze euros 75.-.

*Le Receveur (signé): MULLER.*

POUR EXPEDITION CONFORME

Luxembourg, le 18 mai 2016.

Référence de publication: 2016110186/140.

(160083247) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mai 2016.

**Essel Capital and Holding II, Société en Commandite spéciale.**

Siège social: L-1474 Luxembourg, 3A, Sentier de l'Espérance.

R.C.S. Luxembourg B 206.116.

—  
STATUTES

*Excerpts of the partnership agreement («the Agreement») of Essel Capital and Holding II (Société en Commandite Spéciale) executed on 12<sup>th</sup> February 2016.*

**1. Incorporation date and period.** The Company was incorporated on 12<sup>th</sup> February 2016. The company is established for unlimited period of time.

**2. Name.** The special limited partnership shall have the name: Essel Capital and Holding II (Société en Commandite Spéciale).

**3. Purpose.** The Partnership's purpose is to invest in one or various companies exploiting or contributing to explore the petroleum exploration and/or the exploitation license held directly or indirectly by Essel Group middle East in the following countries: Kenya, Liberia, Chad, Ghana, Eritrea and so on. The purpose shall also be to invest, acquire and take participations and interests, in any form whatsoever, in any kind of Luxembourg or foreign companies or entities and to acquire through participations, contributions, purchases, options or in any other way any securities, rights, interests, patents, trademarks and licenses or other property as the Partnership shall deem fit, and generally to hold, manage, develop, encumber, sell or dispose of the same, in whole or in part, for such consideration as the Partnership may think fit.

The Partnership may also enter into, assist or participate in any financial, commercial and other transactions, and grant to any company or entity associated in any way with the Partnership, in which the partnership has a direct or indirect financial or other interest, any assistance, loan, advance or guarantee, as well as borrow and raise money in any manner and secure the payment of any money borrowed.

The Partnership may use any techniques, legal means and instruments to manage its investments efficiently and protect itself against credit risks, currency exchange exposure, interest rate risks and other risks.

The Partnership may take any action and perform operation which is, directly or indirectly, related to its purpose in order to facilitate the accomplishment of such purpose.

The Partnership may (a) engage in such other activities as the General Partner deems necessary, advisable, convenient or incidental to the foregoing and (b) engage in any lawful acts or activities not inconsistent with the foregoing.

The Partnership follows the usual common law partnership regime and does not have any legal personality distinct from its partners.

Despite the fact that the Partnership has no legal personality, the registration of assets which are contributed to the Partnership will be made in the name of the Partnership and not in the name of a General Partner or of the Limited Partners.

In addition, the assets pooled within the Partnership will be at the exclusive discretion of the creditors of the Partnership itself. The creditors of partners have no direct right with regard to the assets of the Partnership.

**4. Registered Office.** The Partnership shall have its registered office at: 3A, Sentier de l'Espérance, L-1474, Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg

**5. Partners who are jointly and severally liable.** Essel Capital and Holding Management SARL II, a limited liability company organized under the law of Luxembourg with registered seat in Luxembourg, at 3A, Sentier de l'Espérance, L-1474, Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg with the following Trade and Companies Register number: B 206068 (the «General Partner»).

**6. Managers and Signatory powers.** The Partnership shall be managed and represented by the two (2) Managing Managers divided into Class A Manager and Class B Manager being each time, at least one manager Class A and one manager class B (the «Managers»), who are not and shall not be General Partners. At incorporation of the Partnership, the Partners appoint the following Managers:

*In capacity of Class A Managers:*

Mr. Gagan Goel, born on November 12<sup>th</sup>, 1981 in Hissar Haryana (India). with a permanent place of residence at 207 Zee Tower, Dubai Media City, 53777, Dubai UAE.

*In capacity of Class B Managers:*

Dr. Olivier Hance, born on 2 September 1967 in Nivelles, having its professional address at 3A, Sentier de l'Espérance, L-1474 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg.

Company shall be bound by the sole signature of the aforementioned Class A manager for all acts within the bounds laid down by its purpose or by the Law.

The Company shall be bound by the signature of the aforementioned Class B manager for all acts which derive from and are adopted in execution of a legal obligation, directly or indirectly (such as payment of tax, appointment and payment of the fees of a CPA, payment of the subscription to the Luxembourg Chamber of Commerce, etc.).

Mr. Gagan Goel / Dr. Olivier Hance

*Manager of class A / Manager of Class B*

#### **Suit la traduction en français du texte qui précède:**

*Extrait du contrat social («le Contrat») de Essel Capital and Holding II (Société en Commandite Spéciale) conclu le 12 février 2016.*

**1. Date de constitution et durée.** La date de constitution de la Société est le 12 février 2016. La Société est établie pour une durée illimitée.

**2. Dénomination.** La dénomination de la société en commandite spéciale est: Essel Capital and Holding II (Société en commandite spéciale) («Société»).

**3. Objet social.** La Société a pour objet d'investir dans une ou plusieurs sociétés exploitant des concessions pétrolières ou contribuant à explorer des concessions pétrolières et exploitant la licence d'exploitation détenue par Essel Group Middle East dans les pays suivants: Kenya, Libéria, Tchad, Erythrée, etc. L'objet de la Société est aussi d'investir, d'acquérir et de prendre des participations et intérêts, sous quelque forme que ce soit, dans n'importe quelle société ou entité luxembourgeoise ou étrangère et acquérir au travers de participations, de contributions, d'achats, d'options ou de toutes autres manière, tous titres, droits, intérêts, brevets, marques et licences ou d'autres biens que la Société jugera approprié et, plus généralement de détenir, gérer, développer, grever, vendre ou disposer, en tout ou en partie, pour telle contrepartie que la Société peut penser appropriée.

La Société peut également conclure, assister ou participer à toutes transactions financières, commerciales ou autres et accorder à toute société ou entité associée de n'importe quelle manière avec la Société, dans laquelle la Société a un intérêt financier ou autre, direct ou indirect, toute assistance, prêt, avance ou garantie ainsi qu'emprunter et lever des fonds de quelque manière que ce soit et d'assurer le paiement de toute somme empruntée.

La Société peut utiliser toutes techniques, moyens légaux et instruments pour gérer ses investissements efficacement et se protéger elle-même contre les risques de crédit, de change, de taux d'intérêt et autres risques.

La Société peut prendre toute action et effectuer toute opération qui est, directement ou indirectement, liée à son objet afin de faciliter la réalisation de cet objet.

La Société peut (a) s'engager dans d'autres activités considérées comme nécessaires, recommandables, appropriées ou accessoires et (b) s'engager dans tout acte légal ou activité non-incompatible avec ce qui précède.

La Société est organisée conformément au régime de Common Law des Sociétés en Commandite et ne dispose pas d'une personnalité juridique distincte de celle de ses associés.

Malgré le fait que la Société n'ait pas de personnalité morale, les actifs apportés à la Société seront inscrits au nom de la Société et pas au nom de l'associé commandite ou des associés commanditaires. De plus, les actifs groupés au sein de

la Société seront mis à la disposition exclusive des créanciers sociaux. Les créanciers des associés n'ont aucun droit d'action directe sur le patrimoine de la Société.

**4. Siège social.** La Société a son siège social au 3A, Sentier de l'Espérance, L-1474 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

**5. Associés commandités tenus conjointement et solidairement responsables.** Essel Capital and Holding Management SARL II, une société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 3A, Sentier de l'Espérance, L-1474 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en cours d'enregistrement au Registre de Commerce et des Sociétés (“Associé commandité”).

**6. Gérants et pouvoir de signature.** La Société sera gérée et représentée par au moins deux (2) gérants divisés en Gérants de Catégorie A et Gérants de Catégorie B étant à chaque fois, au moins un gérant de Catégorie A et un gérant de Catégorie B (les «Gérants»), qui ne sont pas et ne pourront pas être les Associés Commandités. Lors de la constitution de la Société, les Associés nomment les Gérants suivants:

*En tant que Gérants de Catégorie A:*

Mr. Gagan Goel, administrateur de sociétés, né le 12/09/1981 à Hissar Haryana, (Inde) et demeurant professionnellement au 207 Zee Tower, Dubai Media City, 53777, Dubai Emirats Arabes Unis.

*En tant que Gérants de Catégorie B:*

Dr. Olivier Hance, gestionnaire indépendant né le 02/09/1967 à Nivelles, Belgique étant résident luxembourgeois, domiciliée au 3A, Sentier de l'Espérance, L-1474, Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

La Société sera engagée par la seule signature du gérant de Classe A précité pour tous les actes accomplis et qui s'inscrivent dans les limites fixées par l'objet de la Société ou par la Loi.

La Société sera engagée par la signature du gérant de classe B, précité, pour tous les actes qui dérivent de et sont adoptés en exécution d'une obligation légale, directement ou indirectement (tels que le paiement des impôts, nomination et paiement des honoraires du CPA, paiement de d'abonnement à la Chambre de Commerce, etc.).

Mr. Gagan Goel / Dr. Olivier Hance

*Gérant de catégorie A / Gérant de Catégorie B*

Référence de publication: 2016110109/114.

(160083252) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mai 2016.

---

**Fiduciaire Nadin S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.**

Siège social: L-9673 Oberwampach, 38A, maison.

R.C.S. Luxembourg B 206.130.

—  
STATUTS

L'an deux mille seize, le vingt-sept avril.

Pardevant Maître Martine WEINANDY, notaire de résidence à Clervaux,

a comparu:

Monsieur François Christiane R NADIN, comptable/employé, né à Libramont-Chevigny, le 28 octobre 1988, demeurant à L-9673 Oberwampach, maison 38A.

Lequel comparant a requis le notaire instrumentaire d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée unipersonnelle qu'il va constituer par les présentes:

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, régie par les lois y relatives, notamment la loi du 28 décembre 1992 relative à la société à responsabilité unipersonnelle, ainsi que par les présents statuts.

Elle comporte initialement un associé unique, propriétaire de la totalité des parts sociales; elle peut, à toute époque, comporter plusieurs associés, par suite, notamment, de cession ou de transmission totale ou partielle desdites parts ou de création de parts nouvelles, puis redevenir société unipersonnelle par la réunion de toutes les parts en une seule main.

**Art. 2.** La société prend la dénomination de

«Fiduciaire Nadin S.à r.l.»

**Art. 3.** Le siège social de la société est établi dans la commune de Wintrange.

**Art. 4.** La société est constituée pour une durée illimitée.

**Art. 5.** La Société a pour objet l'organisation des services comptables et le conseil économique en ces matières.

La société a également pour objet l'activité de domiciliaire de société, ainsi que la prestation de tous services au sens le plus large, découlant de cette activité, telles que l'assistance administrative ainsi que l'étude, la promotion, la constitution, le développement, la réorganisation, la gestion de toutes entreprises, organisations, sociétés, associations et fondations.

La société peut notamment acquérir par voie d'apport, de souscription, d'option, d'achat et de toute autre manière des valeurs immobilières et mobilières de toutes espèces et les réaliser par voie de vente, cession, échange ou autrement.

La société peut emprunter et accorder à d'autres sociétés, dans lesquelles la société détient un intérêt, tous concours, prêts, avances ou garanties.

Elle peut faire toutes opérations commerciales, industrielles, financières, mobilières et immobilières se rattachant directement ou indirectement à son objet ou qui peuvent en favoriser le développement et la réalisation.

**Art. 6.** Le capital social est fixé à la somme de DOUZE MILLE CINQ CENT EUROS (12.500,-EUR), représenté par CINQ CENT (500) parts sociales d'une valeur de VINGT-CINQ EUROS (25,-EUR) chacune, entièrement souscrites par l'associé unique et intégralement libérées, de sorte que la somme de douze mille cinq cent euros (12.500,-EUR) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant, qui le constate expressément.

**Art. 7.** Chaque part sociale donne droit à une fraction proportionnelle dans l'actif social et dans les bénéfices.

#### **Art. 8.**

##### 1. Cession et transmission en cas d'associé unique

Les cessions et transmissions, sous quelque forme que ce soit, de parts sociales détenues par l'associé unique sont libres.

##### 2. Cession et transmission en cas de pluralité d'associés

Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs ou pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'agrément des associés représentant au moins les trois quarts du capital social. Pour le surplus, il est fait référence aux dispositions des articles 189 et 190 de la loi coordonnée sur les sociétés commerciales.

Lors d'une cession de parts, la valeur des actions correspond à la valeur comptable.

**Art. 9.** Le décès, l'interdiction ou la faillite de l'associé unique ou de l'un des associés n'entraîne pas la dissolution de la société.

**Art. 10.** Les créanciers, ayants droit ou héritiers de l'associé unique ou de l'un des associés ne pourront, pour quelque motif que ce soit, requérir l'apposition de scellés sur les biens et documents de la société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration; pour faire valoir leurs droits, ils devront s'en tenir aux valeurs constatées dans le dernier bilan social.

**Art. 11.** La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, choisis par l'associé unique ou par l'assemblée générale des associés qui fixent leurs pouvoirs.

Ils peuvent être à tout moment révoqués par décision de ou des associés.

A moins que le ou les associés n'en décident autrement, le ou les gérants ont les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la société en toutes circonstances.

**Art. 12.** Le ou les gérants ne contractent, en raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la société; simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

**Art. 13.** Chaque associé peut participer aux décisions collectives, quel que soit le nombre de parts qui lui appartiennent. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède.

Chaque associé peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

#### **Art. 14.**

1. - Lorsque la société ne comporte qu'un seul associé, celui-ci exerce les pouvoirs dévolus par la loi à la collectivité des associés.

Les décisions de l'associé unique sont inscrites sur un procès-verbal ou établies par écrit.

De même, les contrats conclus entre l'associé unique et la société représentée par lui sont inscrits sur un procès-verbal ou établis par écrit.

Cette disposition n'est pas applicable aux opérations courantes conclues dans les conditions normales.

2. - En cas de pluralité d'associés, les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles aient été adoptées par des associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les décisions collectives ayant pour objet une modification des statuts doivent réunir les voix des associés représentant les trois quarts du capital social.

**Art. 15.** L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Le premier exercice commence aujourd'hui et finira le trente et un décembre deux mille seize.

**Art. 16.** Chaque année, le trente et un décembre, les comptes sont arrêtés et la gérance dresse un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la société ainsi qu'un bilan et un compte de pertes et profits.

**Art. 17.** L'excédent favorable du compte de résultats, déduction faite des frais généraux, amortissements et provisions, résultant des comptes annuels, constitue le bénéfice net de l'exercice.

Sur ce bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent pour la constitution du fonds de réserve légal, jusqu'à ce que celui-ci atteigne le dixième du capital social.

Le surplus recevra l'affectation que lui donnera l'associé unique ou l'assemblée générale des associés.

**Art. 18.** En cas de dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, désignés, selon le cas, par l'associé unique ou par l'assemblée des associés à la majorité fixée par l'article 142 de la loi du 10 août 1915 et de ses lois modificatives, ou à défaut, par ordonnance du président du tribunal de commerce compétent statuant sur requête de tout intéressé.

Le ou les liquidateurs auront les pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de l'actif et le paiement du passif.

**Art. 19.** Pour tous les points non prévus expressément dans les présents statuts, le ou les associés, selon le cas, se réfèrent aux dispositions légales.

#### *Constatation*

Le notaire instrumentaire a constaté que les conditions prévues à l'article 183 de la loi du 10 août 1915, telle que modifiée par la suite, ont été remplies.

#### *Frais*

Le montant des charges, frais, dépenses ou rémunérations sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, est évalué sans nul préjudice à la somme de MILLE QUATRE CENT EUROS (1.400,-EUR).

Le notaire instrumentant a rendu le comparant attentif au fait qu'avant toute activité, commerciale de la société présentement fondée, celle-ci doit être en possession d'une autorisation de commerce en bonne et due forme en relation avec l'objet social, ce qui est expressément reconnu par le comparant.

#### *Assemblée générale extraordinaire*

Et à l'instant, l'associé unique, représentant l'intégralité du capital social et agissant en lieu et place de l'assemblée générale extraordinaire, a pris les résolutions suivantes:

1.- L'associé unique, Monsieur François NADIN, prénommé, se désigne lui-même comme gérant unique de la société pour une durée illimitée.

La société sera valablement engagée en toutes circonstances par la signature individuelle du gérant.

2.- L'adresse du siège social de la société est fixée à L -9673 Oberwampach - maison 38A.

DONT ACTE, fait et passé à Clervaux, en l'étude du notaire instrumentaire, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, celui-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: F. Nadin, Martine Weinandy.

Enregistré à Diekirch Actes Civils, le 29 avril 2016. Relation: DAC/2016/6317. Reçu soixante-quinze euros (75,00 €).

*Le Receveur* (signé): Tholl.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial C.

Clervaux, le 17 mai 2016.

Référence de publication: 2016110916/119.

(160083985) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mai 2016.

#### **Ithacalux Topco S.C.A., Société en Commandite par Actions.**

Siège social: L-1940 Luxembourg, 488, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 197.463.

In the year two thousand and sixteen, on the ninth day of May,

Before the undersigned, Maître Carlo WERSANDT, notary, residing at Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,  
was held

an extraordinary general meeting (the "Meeting") of the shareholders of Ithacalux Topco S.C.A., a société en commandite par actions governed by the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg, having its registered office at 488, route de Longwy, L-1940 Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies (Registre de Commerce et des Sociétés, Luxembourg) under number B 197.463 (the "Company") and incorporated pursuant to a deed of the under-

signed notary dated 27 May 2015, whose articles of incorporation have been published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the "Memorial C") number 1960 on 3 August 2015, page 94066 and have been amended for the last time pursuant to a deed of the undersigned notary on 14 September 2015 published in the Memorial C number 3082 on 11 November 2015, page 147905.

The Meeting elected Mrs. Carine GRUNDHEBER, employee, professionally residing in Luxembourg as chairman (the "Chairman"). The Chairman appointed Mr. Daniel PIANON, lawyer, professionally residing in Luxembourg as secretary (the "Secretary"). The Meeting elected Mr. Julien DEMELIER-MOERENHOUT, lawyer, professionally residing in Luxembourg as scrutineer (the "Scrutineer").

The office of the Meeting having thus been constituted, the Chairman requested the notary to act that:

1. The names of the shareholders present at the Meeting or represented at the Meeting by proxyholder(s) (together the "Appearing Shareholders") and the number of shares held by them are shown in the attendance list at the end of these minutes. This attendance list, signed by the Appearing Shareholders present at the Meeting or represented at the Meeting by proxyholder(s), by the office of the Meeting and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities. The proxy forms of the Appearing Shareholders, signed *ne varietur* by the proxyholder(s) of the Appearing Shareholders, by the office of the Meeting and by the undersigned notary, will also remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

2. The attendance list shows that the Appearing Shareholders representing the whole share capital of the Company are present at the Meeting or represented at the Meeting by proxyholder(s). All the Appearing Shareholders have declared that they have been sufficiently informed of the agenda of the Meeting beforehand and have waived all convening requirements and formalities. The Meeting is therefore properly constituted and can validly consider all items of the agenda.

3. The agenda is the following:

#### *Agenda*

A. To increase the share capital of the Company by an amount of nine hundred fifty thousand nine hundred seventy-eight US Dollars and forty cents (USD 950,978.40) so as to raise it from its amount of two hundred forty-two million four hundred forty thousand US Dollars and one cent (USD 242,440,000.01) to two hundred forty-three million three hundred ninety thousand nine hundred seventy-eight US Dollars and forty-one cents (USD 243,390,978.41) by the issue of ninety five million ninety-seven thousand eight hundred forty (95,097,840) shares divided into subcategories as follows:

- nine million five hundred nine thousand seven hundred eighty-four (9,509,784) ordinary shares;
- nine million five hundred nine thousand seven hundred eighty-four (9,509,784) class A1 shares;
- nine million five hundred nine thousand seven hundred eighty-four (9,509,784) class A2 shares;
- nine million five hundred nine thousand seven hundred eighty-four (9,509,784) class A3 shares;
- nine million five hundred nine thousand seven hundred eighty-four (9,509,784) class A4 shares;
- nine million five hundred nine thousand seven hundred eighty-four (9,509,784) class A5 shares;
- nine million five hundred nine thousand seven hundred eighty-four (9,509,784) class A6 shares;
- nine million five hundred nine thousand seven hundred eighty-four (9,509,784) class A7 shares;
- nine million five hundred nine thousand seven hundred eighty-four (9,509,784) class A8 shares;
- nine million five hundred nine thousand seven hundred eighty-four (9,509,784) class A9 shares

(all together referred to as the "New Shares"), being paid up by way of contribution in cash together with a share premium in an aggregate amount of nine million five hundred nine thousand seven hundred eighty-four US Dollars (USD 9,509,784.-) of which: (i) an amount of nine hundred fifty thousand nine hundred seventy-eight US Dollars and forty cents (USD 950,978.40) shall be allocated to the share capital of the Company, and (ii) an amount of eight million five hundred fifty-eight thousand eight hundred five US Dollars and sixty cents (USD 8,558,805.60) shall be allocated to the share premium account of the Company.

To subscribe for and pay up the New Shares.

B. To amend article 5.1 of the Articles in order to reflect the above resolution.

C. To add an additional article 5.8 to the Articles in relation to leaver provisions.

D. To increase the authorised share capital of the Company from one million US Dollars (USD 1,000,000.-) to fifty million US Dollars (USD 50,000,000) for a duration expiring five (5) years as from the date of this Meeting and to consequently amend articles 6.1 and 6.2.1 of the Articles. Within the limits of the authorised share capital, the manager of the Company shall have the right to cancel or limit the preferential subscription rights of the existing shareholders in respect of all or part of the shares that it may decide to issue.

After due and careful deliberation, the Meeting unanimously passes the following resolutions:

#### *First resolution*

The Meeting resolves to increase the share capital of the Company by an amount of nine hundred fifty thousand nine hundred seventy-eight US Dollars and forty cents (USD 950,978.40) so as to raise it from its amount of two hundred forty-two million four hundred forty thousand US Dollars and one cent (USD 242,440,000.01) to two hundred forty-three million

three hundred ninety thousand nine hundred seventy-eight US Dollars and forty-one cents (USD 243,390,978.41) by the issue of ninety-five million ninety-seven thousand eight hundred forty (95,097,840) shares divided into subcategories as follows:

- nine million five hundred nine thousand seven hundred eighty-four (9,509,784) ordinary shares;
- nine million five hundred nine thousand seven hundred eighty-four (9,509,784) class A1 shares;
- nine million five hundred nine thousand seven hundred eighty-four (9,509,784) class A2 shares;
- nine million five hundred nine thousand seven hundred eighty-four (9,509,784) class A3 shares;
- nine million five hundred nine thousand seven hundred eighty-four (9,509,784) class A4 shares;
- nine million five hundred nine thousand seven hundred eighty-four (9,509,784) class A5 shares;
- nine million five hundred nine thousand seven hundred eighty-four (9,509,784) class A6 shares;
- nine million five hundred nine thousand seven hundred eighty-four (9,509,784) class A7 shares;
- nine million five hundred nine thousand seven hundred eighty-four (9,509,784) class A8 shares;
- nine million five hundred nine thousand seven hundred eighty-four (9,509,784) class A9 shares

(all together referred to as the "New Shares"), being paid up by way of contribution in cash in an aggregate amount of nine million five hundred nine thousand seven hundred eighty-four US Dollars (USD 9,509,784.-) of which: (i) an amount of nine hundred fifty thousand nine hundred seventy-eight US Dollars and forty cents (USD 950,978.40) shall be allocated to the share capital of the Company, and (ii) an amount of eight million five hundred fifty-eight thousand eight hundred five US Dollars and sixty cents (USD 8,558,805.60) shall be allocated to the share premium account of the Company.

#### *Subscription and Payment*

The New Shares have been fully subscribed and paid up by Ithaca MIV LLC, a Delaware limited liability company, having its registered office at 1209 Orange Street, City of Wilmington, County of New Castle, Delaware 19801, USA, through a contribution in cash in an aggregate amount of nine million five hundred nine thousand seven hundred eighty-four US Dollars (USD 9,509,784.-) (the "Contribution") of which: (i) an amount of nine hundred fifty thousand nine hundred seventy-eight US Dollars and forty cents (USD 950,978.40) shall be allocated to the share capital of the Company, and (ii) an amount of eight million five hundred fifty-eight thousand eight hundred five US Dollars and sixty cents (USD 8,558,805.60) shall be allocated to the share premium account of the Company.

The amount of the Contribution is at the free disposal of the Company as it has been shown to the undersigned notary.

#### *Second resolution*

Further to the above resolution, the Meeting resolves to amend article 5.1 of the Articles in order to reflect the above resolution, which shall henceforth read as follows:

" **5.1.** The issued capital of the Company is set at two hundred forty-three million three hundred ninety thousand nine hundred seventy-eight US Dollars and forty-one cents (USD 243,390,978.41) divided into:

- one (1) unlimited share (the "Unlimited Share");
- two billion four hundred thirty-three million nine hundred nine thousand seven hundred eighty-four (2,433,909,784) ordinary non-redeemable shares (the "Ordinary Shares"),
- two billion four hundred thirty-three million nine hundred nine thousand seven hundred eighty-four (2,433,909,784) redeemable class A1 shares,
- two billion four hundred thirty-three million nine hundred nine thousand seven hundred eighty-four (2,433,909,784) redeemable class A2 shares,
- two billion four hundred thirty-three million nine hundred nine thousand seven hundred eighty-four (2,433,909,784) redeemable class A3 shares,
- two billion four hundred thirty-three million nine hundred nine thousand seven hundred eighty-four (2,433,909,784) redeemable class A4 shares,
- two billion four hundred thirty-three million nine hundred nine thousand seven hundred eighty-four (2,433,909,784) redeemable class A5 shares,
- two billion four hundred thirty-three million nine hundred nine thousand seven hundred eighty-four (2,433,909,784) redeemable class A6 shares,
- two billion four hundred thirty-three million nine hundred nine thousand seven hundred eighty-four (2,433,909,784) redeemable class A7 shares,
- two billion four hundred thirty-three million nine hundred nine thousand seven hundred eighty-four (2,433,909,784) redeemable class A8 shares, and
- two billion four hundred thirty-three million nine hundred nine thousand seven hundred eighty-four (2,433,909,784) redeemable class A9 shares

all of the class A1 to class A9 shares shall hereinafter be referred to as the "A Shares", having a nominal value of one penny (USD 0.01) each and being fully paid up."

### *Third resolution*

The Meeting resolves to add an additional article 5.8 to the Articles in relation to leaver provisions, which shall henceforth read as follows:

" **5.8. Leaver Provisions.** Upon any termination of employment of an Executive with the Company or one of its Subsidiaries, the Company shall have a call right with respect to all (but not less than all) of the (i) New Plan Shares or (ii) Management Investment Shares for which the subscription agreement or joinder agreement expressly states that such Shares are subject to a call right, in each case held by the MIV on behalf of the Executive. The Company's call right may be exercised by the payment of a single cash lump sum (x) during the period beginning on (A) the one hundred and eighty first (181<sup>st</sup>) day and ending on the two hundred and seventieth (270<sup>th</sup>) day following the termination of employment to the extent the applicable New Plan Shares and/or Management Investment Shares were acquired prior to the date of the termination of employment, or, (B) if later, during the period beginning on the one hundred and eighty first (181<sup>st</sup>) day and ending on the two hundred and seventieth (270<sup>th</sup>) day following the Executive's acquisition of the New Plan Shares or (y) if later than the date determined pursuant to the foregoing clause (x), the tenth (10<sup>th</sup>) day following the determination of FMV relevant to such proposed repurchase.

The call price with respect to any Shares attributable to Management Investment Shares (if subject to a call right) will equal FMV on the date of the Executive's termination of employment.

The call price with respect to New Plan Shares will equal FMV as of the date of the Executive's termination of employment, provided, that in the case of termination an Executive's employment for Cause or the breach of a restrictive covenant by an Executive (to the extent set forth in the applicable contribution or joinder agreement), the call price will be the lesser of FMV as of the date of the Executive's termination of employment and the original purchase price paid by the Executive for the applicable securities.

If the payment by the Company or the MIV in connection with the exercise of a call right (i) is prohibited by the terms of the Company or any Subsidiary's credit facility or (ii) would result in an event of default or where such purchase could reasonably result in a default, at the Executive's election, (A) the Company will provide the Executive with a promissory note, which would be subordinated to any debt of the Company or any of its subsidiaries incurred in connection with the closing of the acquisition of Informatica Inc., providing for payment of the call price with market interest at such time as the repurchase would be permitted but no later than three (3) years or (B) the Executive may retain the Shares until such time as the repurchase would be permitted, in which case the Company's repurchase price will be based on FMV at the time of such repurchase.

For the purpose of this article 5.8 (where applicable):

"Board" means the Board of Directors of the Manager Member.

"Cause" means, (x) in the case of an Executive who is party to an employment agreement with any member of the Group, the meaning given to such term in such employment agreement, or (y) in the case of an Executive who is not subject to an employment agreement, the Executive's having engaged in any of the following: (A) wilful misconduct or gross negligence in the performance of any of its duties to the Group, which, if capable of being cured, is not cured to the reasonable satisfaction of the Manager Member within thirty (30) days after the Executive receives from the Manager Member written notice of such wilful misconduct or gross negligence; (B) intentional failure or refusal to perform reasonably assigned duties by the Manager Member, which is not cured to the reasonable satisfaction of the Manager Member within thirty (30) days after the Executive receives from the Manager Member written notice of such failure or refusal; (C) any indictment for, conviction of, or plea of guilty or nolo contendere to, (1) any felony (other than motor vehicle offenses the effect of which do not materially affect the performance of the Executive's duties) or (2) any crime (whether or not a felony) involving fraud, theft, breach of trust or similar acts, whether of the United States or any state thereof or any similar foreign law to which the Executive may be subject; or (D) any wilful failure to comply with any written rules, regulations, policies or procedures of the Employer which, if not complied with, would reasonably be expected to have a material adverse effect on the business or financial condition of the Group, which in the case of a failure that is capable of being cured, is not cured to the reasonable satisfaction of the Manager Member within thirty (30) days after the Executive receives from the Manager Member written notice of such failure. If the Group terminates the Executive's employment for Cause, the Manager Member shall provide written notice to the Executive of that fact on or before the termination of employment. However, if, within sixty (60) days following the termination, the Group first discovers facts that would have established "Cause" for termination, and those facts were not known by the Group at the time of the termination, then the Manager Member may provide the Executive with written notice, including the facts establishing that the purported "Cause" was not known at the time of the termination, in which case the Executive's termination of employment will be considered a Cause for termination.

"Employer" means, with respect to any Executive, the member of the Group that employs the Executive.

"Executive" means any employee investor in the MIV.

"FMV" means, with respect to any Share, as of any date: (i) if the Shares are not listed on a nationally recognized stock exchange, the value of such Shares established by an independent valuer appointed by the Manager Member and approved by the Major Shareholders, with such valuation to occur no less frequently than twice annually with any FMV determination to not include discounts for minority ownership or additional lack of marketability discounts other than the discount applied by the Major Shareholders or, alternatively, the Board, in determining the value of the Company as a whole, or (ii) if the



Underlying Shareholder Interests are listed or admitted to unlisted trading privileges on a nationally recognized stock exchange, the closing price of the Underlying Shareholder Interests as reported on the principal nationally recognized stock exchange on which the Underlying Shareholder Interests traded on such date, or if no Underlying Shareholder Interest prices are reported on such date, the closing price of the Underlying Shareholder Interests on the next preceding date on which there were reported Underlying Shareholder Interests prices.

"Group" means the Manager Member, the Company and the Company's direct and indirect Subsidiaries.

"Management Investment Shares" means Shares acquired by employees, consultants, directors or other individuals identified by the Manager Member that are acquired for cash or in kind contributions that are not New Plan Shares.

"Manager Member" means Informatica Holdco Inc., a Delaware corporation.

"MIV" means Ithaca MIV LLC, a Delaware corporation.

"New Plan Shares" means Shares or Shareholder Interests acquired through the exercise of options or vesting and/or settlement of other equity awards.

"Person" means a natural person, partnership, corporation, limited liability company, business trust, joint stock company, trust, unincorporated association, joint venture or other entity or organization.

"Shareholder Interest" means an interest in the Company consisting of one Ordinary Share and one share of each class of A Shares, in each case to the extent that shares of such class remain outstanding.

"Underlying Shareholder Interest" means a Shareholder Interest held by the Company, to which a particular Share is attributable.

#### *Fourth resolution*

After reviewing and approving the report issued by the manager of the Company according to article 32-3 (5) of the Luxembourg law on commercial companies dated 10 August 1915, as amended (the "1915 Law"), relating to the possibility for the manager of the Company to cancel or limit any preferential subscription right of the shareholders upon the increases of capital in the framework of the authorized share capital of the Company, the Meeting resolves to increase the authorised share capital of the Company from one million US Dollars (USD 1,000,000.-) to fifty million US Dollars (USD 50,000,000) for a duration expiring five (5) years as from the date of this Meeting, which would now authorise the issuance of up to five billion (5,000,000,000) new shares in addition to the twenty-four billion three hundred thirty-nine million ninety-seven thousand eight hundred forty-one (24,339,097,841) shares currently issued.

On the basis of the report drawn up by the manager of the Company as referred to in article 32-3 (5) of the 1915 Law and approved by the Meeting in the resolution above, the Meeting resolves to grant to the manager of the Company all powers for a period of five (5) years as from the date of this Meeting in order to carry out capital increases within the framework of the authorised share capital under the conditions and methods it will set with the possibility to cancel or limit any preferential subscription right of the shareholders on the issue of new shares, stock options, convertible bonds, warrants, notes or other convertible securities into shares, to be issued within the framework of the authorised corporate capital, being understood that all financial instruments carrying an entitlement to, or the right to subscribe for, shares issued until the expiry of that period may still be converted or exercised subsequently to that date.

Consequently, the Meeting resolves to amend articles 6.1 and 6.2.1 of the Articles in order to reflect the above, which shall henceforth read as follows:

" **6.1.** The authorised, but unissued and unsubscribed share capital of the Company (the "Authorised Capital") is fifty million US Dollars (USD 50,000,000)."

" **6.2.1.** the above authorization will expire five (5) years as from 9 Mai 2016 provided that further period or periods of authorization following that period may be approved by general meeting of Shareholders to the extent permitted by the Laws;"

#### *Costs and Expenses*

The costs, expenses, remuneration or charges of any form whatsoever incumbent to the Company and charged to it by reason of the present deed are assessed to four thousand five hundred Euro (EUR 4,500.-).

The present deed is drawn up in Luxembourg, on the day stated at the beginning of this document.

The undersigned notary who speaks and understands English and French, states herewith that the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the Appearing Shareholders and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the proxyholder(s) of the Appearing Shareholders known to the notary by name, first name, civil status and residence, the proxyholder(s) of the proxyholder(s) of the Appearing Shareholders signed together with the undersigned notary the present deed.

#### **Suit la traduction en français du texte qui précède:**

L'an deux mille seize, le neuvième jour du mois de mai;

par-devant Nous Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

s'est tenue

l'assemblée générale extraordinaire (l'"Assemblée") des actionnaires de Ithacalux Topco S.C.A., une société en commandite par actions régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 488, route de Longwy, L-1940 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés, Luxembourg sous le numéro B 197.463 (la "Société") et constituée selon un acte du notaire soussigné dressé le 27 mai 2015, dont les statuts ont été publiés au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le "Mémorial C") numéro 1960 le 3 août 2015, page 94066 et qui ont été modifiés pour la dernière fois selon un acte du notaire soussigné dressé le 14 septembre 2015 qui a été publié au Mémorial C numéro 3082 le 11 novembre 2015, page 147905.

L'Assemblée a élu Madame Carine GRUNDHEBER, employée, résidant professionnellement à Luxembourg en tant que président (le "Président"). Le Président a nommé Monsieur Daniel PIANON, juriste, résidant professionnellement à Luxembourg en tant que secrétaire (le "Secrétaire"). L'Assemblée a élu Monsieur Julien DEMELIER-MOERENHOUT, juriste, résidant professionnellement à Luxembourg en tant que scrutateur (le "Scrutateur").

Le bureau de l'Assemblée ayant ainsi été constitué, le Président a requis le notaire de prendre acte que:

1. Les noms des actionnaires présents à l'Assemblée ou représentés à l'Assemblée par un/des mandataire(s) (ensemble les "Actionnaires Comparants") et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont énumérées sur une liste de présence à la fin du présent procès-verbal. Cette liste de présence, signés par les Actionnaires Comparants présents à l'Assemblée ou représentés à l'Assemblée par un/des mandataire(s), par le bureau de l'Assemblée et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux mêmes formalités d'enregistrement. Les formulaires de procuration des Actionnaires Comparants, signés ne varietur par le(s) représentant(s) des Actionnaires Comparants, par le

2. bureau de l'Assemblée et par le notaire soussigné, resteront également annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités d'enregistrement.

3. Il ressort de la liste de présence que les Actionnaires Comparants représentant l'intégralité du capital social de la Société sont présents à l'Assemblée ou représentés à l'Assemblée par un/des mandataire(s). Tous les Actionnaires Comparants ont déclaré avoir été informés de l'ordre du jour de l'Assemblée suffisamment à l'avance et ont renoncé aux exigences et formalités de convocation. L'Assemblée est par conséquent régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur tous les points inscrits à l'ordre du jour.

4. L'ordre du jour est le suivant:

#### *Ordre du jour*

A. Augmenter le capital social de la Société d'un montant de neuf cent cinquante mille neuf cent soixante-dix-huit Dollars Américains et quarante centimes (950.978,40 USD) pour le porter de son montant actuel de deux cent quarante-deux millions quatre cent quarante mille Dollars Américains et un centime (242.440.000,01 USD) à deux cent quarante-trois millions trois cent quatre-vingt-dix mille neuf cent soixante-dix-huit Dollars Américains et quarante-et-un centimes (243.390.978,41 USD) par l'émission de quatre-vingt-quinze millions quatre-vingt-dix-sept mille huit cent quarante (95.097.840) actions divisées en sous-catégories comme suit:

- neuf millions cinq cent neuf mille sept cent quatre-vingt-quatre (9.509.784) actions ordinaires;
- neuf millions cinq cent neuf mille sept cent quatre-vingt-quatre (9.509.784) actions de catégorie A1;
- neuf millions cinq cent neuf mille sept cent quatre-vingt-quatre (9.509.784) actions de catégorie A2;
- neuf millions cinq cent neuf mille sept cent quatre-vingt-quatre (9.3509.784) actions de catégorie A3;
- neuf millions cinq cent neuf mille sept cent quatre-vingt-quatre (9.509.784) actions de catégorie A4;
- neuf millions cinq cent neuf mille sept cent quatre-vingt-quatre (9.509.784) actions de catégorie A5;
- neuf millions cinq cent neuf mille sept cent quatre-vingt-quatre (9.509.784) actions de catégorie A6;
- neuf millions cinq cent neuf mille sept cent quatre-vingt-quatre (9.509.784) actions de catégorie A7;
- neuf millions cinq cent neuf mille sept cent quatre-vingt-quatre (9.509.784) actions de catégorie A8;
- neuf millions cinq cent neuf mille sept cent quatre-vingt-quatre (9.509.784) actions de catégorie A9

(les "Nouvelles Actions"), ayant été libérées par un apport en numéraire ensemble avec une prime d'émission d'un montant total de neuf millions cinq cent neuf mille sept cent quatre-vingt-quatre Dollars Américains (9.509.784 USD) duquel: (i) un montant de neuf cent cinquante mille neuf cent soixante-dix-huit Dollars Américains et quarante centimes (950.978,40 USD) sera alloué au capital social de la Société et (ii) un montant de huit millions cinq cent cinquante-huit mille huit cent cinq Dollars Américains et soixante centimes (8.558.805,60 USD) sera alloué au compte de prime d'émission de la Société.

Souscrire et payer les Nouvelles Actions.

B. Modifier l'article 5.1 des statuts de la Société afin de refléter la résolution ci-dessus;

C. Ajouter un article 5.8 supplémentaire aux Statuts relatif aux dispositions de sortants;

D. Augmenter le capital autorisé de la Société de son montant actuel d'un million de Dollars Américains (1.000.000,- USD) à un montant de cinquante million de Dollars Américains (50.000.000,- USD) pour une durée expirant au bout de cinq (5) ans à compter de la date de cette Assemblée et de modifier conséquemment les articles 6.1 et 6.2.1 des Statuts.

Dans les limites du capital autorisé, le gérant de la Société aura le droit d'annuler ou limiter les droits préférentiels de souscription des actionnaires existants concernant tout ou partie des actions qu'il peut décider d'émettre.

Après délibération attentive, l'Assemblée a adopté unanimement les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

L'Assemblée décide d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de neuf cent cinquante mille neuf cent soixante-dix-huit Dollars Américains et quarante centimes (950.978,40 USD) pour le porter de son montant actuel de deux cent quarante-deux millions quatre cent quarante mille Dollars Américains et un centime (242.440.000,01 USD) à deux cent quarante-trois millions trois cent quatre-vingt-dix mille neuf cent soixante-dix-huit Dollars Américains et quarante-et-un centimes (243.390.978,41 USD) par l'émission de quatre-vingt-quinze millions quatre-vingt-dix-sept mille huit cent quarante (95.097.840) actions divisées en sous-catégories comme suit:

- neuf millions cinq cent neuf mille sept cent quatre-vingt-quatre (9.509.784) actions ordinaires;
- neuf millions cinq cent neuf mille sept cent quatre-vingt-quatre (9.509.784) actions de catégorie A1;
- neuf millions cinq cent neuf mille sept cent quatre-vingt-quatre (9.509.784) actions de catégorie A2;
- neuf millions cinq cent neuf mille sept cent quatre-vingt-quatre (9.509.784) actions de catégorie A3;
- neuf millions cinq cent neuf mille sept cent quatre-vingt-quatre (9.509.784) actions de catégorie A4;
- neuf millions cinq cent neuf mille sept cent quatre-vingt-quatre (9.509.784) actions de catégorie A5;
- neuf millions cinq cent neuf mille sept cent quatre-vingt-quatre (9.509.784) actions de catégorie A6;
- neuf millions cinq cent neuf mille sept cent quatre-vingt-quatre (9.509.784) actions de catégorie A7;
- neuf millions cinq cent neuf mille sept cent quatre-vingt-quatre (9.509.784) actions de catégorie A8;
- neuf millions cinq cent neuf mille sept cent quatre-vingt-quatre (9.509.784) actions de catégorie A9

(toutes ensemble désignées les "Nouvelles Actions"), ayant été libérées par un apport en numéraire d'un montant total de neuf millions cinq cent neuf mille sept cent quatre-vingt-quatre Dollars Américains (9.509.784,- USD) duquel: (i) un montant de neuf cent cinquante mille neuf cent soixante-dix-huit Dollars Américains et quarante centimes (950.978,40 USD) sera alloué au capital social de la Société et (ii) un montant de huit millions cinq cent cinquante-huit mille huit cent cinq Dollars Américains et soixante centimes (8.558.805,60 USD) sera alloué au compte de prime d'émission de la Société.

#### *Souscription et paiement*

Les Nouvelles Actions ont été intégralement souscrites et payées par Ithaca MIV LLC, une société à responsabilité limitée du Delaware ayant son siège social au 1209 Orange Street, Ville de Wilmington, Comté de New Castle, Delaware 19801, USA, par un apport en numéraire d'un montant total de neuf millions cinq cent neuf mille sept cent quatre-vingt-quatre Dollars Américains (9.509.784,- USD) ("Apport") duquel: (i) un montant de neuf cent cinquante mille neuf cent soixante-dix-huit Dollars Américains et quarante centimes (950.978,40 USD) sera alloué au capital social de la Société et (ii) un montant de huit millions cinq cent cinquante-huit mille huit cent cinq Dollars Américains et soixante centimes (8.558.805,60 USD) sera alloué au compte de prime d'émission de la Société.

Le montant de l'Apport est à la libre disposition de la Société, tel qu'il l'a été montré au notaire soussigné.

#### *Deuxième résolution*

Suite à la résolution ci-dessus, l'Assemblée décide de modifier l'article 5.1 des Statuts afin de refléter la résolution ci-dessus, qui se lira désormais comme suit:

" **Art. 5.1.** Le capital émis de la Société est fixé à deux cent quarante-trois millions trois cent quatre-vingt-dix mille neuf cent soixante-dix-huit Dollars Américains et quarante-et-un centimes (243.390.978,41 USD), représenté par:

- une (1) action de commandité ("Action de Commandité"),
- deux milliards quatre cent trente-trois millions neuf cent neuf mille sept cent quatre-vingt-quatre (2.433.909.784) actions ordinaires non rattachable (les "Actions Ordinaires"),
- deux milliards quatre cent trente-trois millions neuf cent neuf mille sept cent quatre-vingt-quatre (2.433.909.784) actions rattachable de catégorie A1,
- deux milliards quatre cent trente-trois millions neuf cent neuf mille sept cent quatre-vingt-quatre (2.433.909.784) actions rattachable de catégorie A2,
- deux milliards quatre cent trente-trois millions neuf cent neuf mille sept cent quatre-vingt-quatre (2.433.909.784) actions rattachable de catégorie A3,
- deux milliards quatre cent trente-trois millions neuf cent neuf mille sept cent quatre-vingt-quatre (2.433.909.784) actions rattachable de catégorie A4,
- deux milliards quatre cent trente-trois millions neuf cent neuf mille sept cent quatre-vingt-quatre (2.433.909.784) actions rattachable de catégorie A5,
- deux milliards quatre cent trente-trois millions neuf cent neuf mille sept cent quatre-vingt-quatre (2.433.909.784) actions rattachable de catégorie A6,

- deux milliards quatre cent trente-trois millions neuf cent neuf mille sept cent quatre-vingt-quatre (2.433.909.784) actions rachetable de catégorie A7,
  - deux milliards quatre cent trente-trois millions neuf cent neuf mille sept cent quatre-vingt-quatre (2.433.909.784) actions rachetable de catégorie A8,
  - deux milliards quatre cent trente-trois millions neuf cent neuf mille sept cent quatre-vingt-quatre (2.433.909.784) actions rachetable de catégorie A9,
- toutes les actions de catégorie A1 à A9 seront ci-après définies comme les "Actions A", ayant une valeur nominale de un centime de Dollar Américain (0,01 USD) chacune et étant intégralement libérées (ci-après les "Actions")."

#### *Troisième résolution*

L'Assemblée décide d'ajouter un article 5.8 supplémentaire aux Statuts relatif aux dispositions de sortants, qui se lira désormais comme suit:

**" 5.8. Dispositions de Sortants.** En cas de cessation d'emploi d'un Cadre avec la Société ou l'une de ses Filiales, la Société disposera d'un droit de rachat portant sur toutes (mais pas moins que la totalité) les (i) Actions de Nouveau Plan ou (ii) Actions d'Investissement de Gestion pour lesquelles le contrat de souscription ou le contrat d'adhésion mentionne expressément que telles Actions sont soumises à un droit de rachat, dans chaque cas, détenu par le MIV pour le compte du Cadre. Le droit de rachat de la Société peut être exercé par le paiement d'une seule somme forfaitaire (x) pendant la période commençant (A) le cent quatre-vingt-unième (181<sup>e</sup>) jour et se terminant le deux cent soixante-dixième (270<sup>e</sup>) jour suivant la cessation d'emploi dans la mesure où les Actions de Nouveau Plan et/ou les Actions d'Investissement de Gestion appropriées ont été acquises avant la date de cessation d'emploi, ou (B) si plus tard, durant la période commençant le cent quatre-vingt-unième (181<sup>e</sup>) jour et se terminant le deux cent soixante-dixième (270<sup>e</sup>) jour suivant l'acquisition par le Cadre des Actions de Nouveau Plan ou (y) si plus tard que la date déterminée selon la clause (x) précédente, le dixième (10<sup>e</sup>) jour suivant la détermination de la JVM appropriée pour ce rachat proposé.

Le prix de rachat relatif aux Actions attribuables aux Actions d'Investissement de Gestion (si elles sont soumises à un droit de rachat) sera égal à la JVM à la date de cessation des fonctions du Cadre.

Le prix de rachat relatif aux Actions de Nouveau Plan sera égal à la JVM à la date de cessation des fonctions du Cadre, à condition que dans le cas de cessation d'emploi d'un Cadre pour Motif ou pour violation d'une clause restrictive par un Cadre (dans la mesure énoncée dans l'apport ou le contrat d'adhésion approprié), le prix de rachat sera égal au moindre de la JVM à la date de cessation d'emploi du Cadre et du prix d'achat initial payé par le Cadre pour les Titres appropriés.

Si le paiement par la Société ou le MIV en relation avec l'exercice d'un droit de rachat (i) est prohibé par les termes de la Société ou par une facilité de crédit de toute Filiale ou (ii) résulterait en un événement de défaut ou lorsque cet achat pourrait raisonnablement résulter en un défaut, à l'élection du Cadre, (A) la Société fournira au Cadre un billet à ordre, qui serait subordonné à toute dette de la Société ou de l'une de ses Filiales contractée en relation avec la clôture de l'acquisition d'Informatica Inc., prévoyant le paiement du prix de rachat au taux d'intérêt du marché au moment où le rachat serait autorisé mais pas plus tard que trois (3) ans ou (B) le Cadre peut retenir les Actions jusqu'au moment où le rachat serait autorisé, auquel cas le prix de rachat de la Société sera basé sur la JVM au moment de ce rachat.

Pour les besoins du présent article 5.8 (le cas échéant):

"Actions de Nouveau Plan" signifie des Actions ou Intérêts d'Actionnaire acquis par l'exercice d'options ou d'acquisition et/ou le règlement d'attribution à base de titres de participation.

"Actions d'Investissement de Gestion" signifie des Actions acquises par des employés, consultants, administrateurs ou autres individuels identifiés par le Membre Dirigeant qui sont acquises en numéraire ou par apports en nature qui ne sont pas des Actions de Nouveau Plan.

"Cadre" signifie tout employé investisseur du MIV.

"Conseil" signifie le Conseil d'Administration du Membre Dirigeant.

"Employeur" signifie, en relation à tout Cadre, le membre du Groupe qui emploie le Cadre.

"Groupe" signifie le Membre Dirigeant, la Société et les Filiales directes ou indirectes de la Société.

"Intérêt d'Actionnaire" signifie un intérêt dans la Société consistant en une Action Ordinaire et une action de chacune des catégories d'Actions A, dans chaque cas dans la mesure où cette catégorie reste en circulation.

"Intérêt Sous-Jacent d'Actionnaire" signifie in Intérêt d'Actionnaire détenu par la Société, à laquelle une Action particulière est attribuable.

"JVM" signifie, par rapport à toute Action, à toute date: (i) si les Actions ne sont pas cotées en bourse de valeurs reconnue à l'échelle nationale, la valeur de ces Actions établies par un expert indépendant désigné par le Membre Dirigeant et approuvé par les Actionnaires Principaux, une telle évaluation devant se produire pas moins de deux fois par an avec toute détermination de la JVM ne devant inclure des réductions pour des participations minoritaires ou d'un manque supplémentaire de réductions de commercialisé autres que la décote appliquée par les Actionnaires Principaux ou, à titre subsidiaire, le Conseil, dans la détermination la valeur de la Société dans son ensemble, ou (ii) si les Intérêts Sous-Jacent d'Actionnaire sont cotés ou admis aux privilèges commerciaux des privilèges sur un marché hors cote, le prix de clôture des Intérêts Sous-Jacents d'Actionnaire tel qu'indiqué sur le marché principal sur lequel les Intérêts Sous-Jacents d'Ac-

tionnaire ont été négociés à cette date, ou si aucun prix est présenté pour les Intérêts Sous-Jacents d'Actionnaires à cette date, le prix de clôture des Intérêts Sous-Jacents d'Actionnaires à la date immédiatement précédente à laquelle a été signalé un prix pour les Intérêts Sous-Jacents d'Actionnaires.

"Membre Dirigeant" signifie Informatica Holdco Inc., une société constituée selon les lois du Delaware.

"MIV" signifie Ithaca MIV LLC, une société constituée selon les lois du Delaware.

"Motif" signifie (x) dans le cas où un Cadre serait partie à un contrat de travail avec tout membre du Groupe, le sens donné à ce terme dans ce contrat de travail, ou (y) dans le cas où un Cadre ne serait pas soumis à un contrat de travail, le Cadre serait impliqué dans l'un des cas suivants: (A) faute volontaire ou négligence grave dans la réalisation de ses fonctions du Groupe qui, si elle peut être corrigée, n'est pas corrigée de façon raisonnablement satisfaisante aux yeux du Membre Dirigeant dans les trente (30) jours après que le Cadre ait reçu du Membre Dirigeant la notification écrite de cette faute volontaire ou négligence grave; (B) manquement ou refus volontaire d'accomplir des tâches raisonnablement assignées par le Membre Dirigeant, qui n'est par corrigé de façon raisonnablement satisfaisante aux yeux du Membre Dirigeant dans les trente (30) jours après que le Cadre ait reçu du Membre Dirigeant la notification écrite de ce manquement ou refus; (C) toute mise en examen pour, condamnation pour, ou plaider-coupable ou "nolo contendere" pour, (1) tout délit (felony) (autre que des infractions de véhicules à moteur dont l'effet n'a pas de répercussions sur l'accomplissement des tâches du Cadre) ou (2) tout crime (qu'il soit ou non un délit) impliquant fraude, vol, abus de confiance ou des actes similaires, que ce soit des Etats-Unis ou tout autre état de ceux-ci ou de toute loi étrangère similaire à laquelle le Cadre peut être soumis; ou (D) tout manquement volontaire de se conformer aux règles, règlements, stratégies ou procédures écrites de l'Employeur lesquels, s'ils n'étaient pas respectés, auraient une incidence significative sur l'activité ou la condition financière du Groupe, qui si elle peut être corrigé, n'est pas corrigé de façon raisonnablement satisfaisante aux yeux du Membre Dirigeant dans les trente (30) jours après que le Cadre ait reçu du Membre Dirigeant la notification écrite de ce manquement. Si le Groupe licencie un Cadre pour Motif, le Membre Dirigeant donnera au Cadre une notification écrite sur ce fait à la date du ou avant le licenciement. Toutefois, si au cours des soixante (60) jours suivant le licenciement, le Groupe découvre des faits qui auraient établi un Motif de licenciement, et que ces faits n'étaient pas connus du Groupe au moment du licenciement, alors le Membre Dirigeant pourra donner au Cadre une notification écrite, contenant les faits justifiant que le "Motif" prétendu n'était pas connu au moment du licenciement, auquel cas le licenciement du Cadre sera considéré comme licenciement pour Motif.

"Personne" signifie une personne physique, un partenariat, une société, une société à responsabilité limitée, une fiducie commerciale, une société par actions, une fiducie, une association non constituée, une joint-venture ou une autre entité ou organisation.

#### *Quatrième résolution*

Après revue et approbation du rapport émis par le gérant de la Société conformément à l'article 32-3 (5) de la loi luxembourgeoise sur les sociétés commerciales du 10 août 1915, telle que modifiée (la "Loi de 1915"), relatif à la possibilité pour le gérant de la Société d'annuler ou de limiter tout droit préférentiel de souscription des actionnaires sur les augmentations de capital dans le cadre du capital autorisé de la Société, l'Assemblée décide d'augmenter le capital autorisé de la Société de son montant actuel d'un million de Dollars Américains (1.000.000,- USD) à cinquante millions Dollars Américains (50.000.000,- USD) pour une durée expirant au bout de cinq (5) ans à compter de la date de la présente Assemblée, qui autorise désormais l'émission jusqu'à cinq milliards (5.000.000.000) nouvelles actions en supplément des vingt-quatre milliards trois cent trente-neuf millions quatre-vingt-dix-sept mille huit cent quarante-et-une (24.339.097.841) actions actuellement émises.

Sur la base du rapport établi par le gérant de la Société tel qu'indiqué à l'article 32-3 (5) de la Loi de 1915 et approuvé par l'Assemblée dans la résolution ci-dessus, l'Assemblée décide d'accorder au gérant de la Société tous les pouvoirs pour une période de cinq (5) ans à compter de la date de la présente Assemblée de façon à exécuter les augmentations de capital dans le cadre du capital autorisé selon les conditions et méthodes qu'il fixera avec la possibilité d'annuler ou limiter tout droit préférentiel de souscription des actionnaires sur l'émission de nouvelles actions, stock options, obligations convertibles, warrants, notes ou autres titres convertibles en actions, devant être émis dans le cadre du capital social autorisé, étant entendu que les instruments financiers portant un droit de, ou le droit de souscrire à, des actions émises jusqu'à l'expiration de cette période peuvent encore être convertis ou exercés subséquemment à cette date.

Subséquemment, l'Assemblée décide de modifier les articles 6.1 et 6.2.1 des Statuts afin de refléter ce qui précède, qui se liront désormais comme suit:

" **6.1.** Le capital autorisé, mais non émis et non souscrit de la Société (le "Capital Autorisé") est de cinquante millions Dollars Américains (50.000.000,- USD)."

" **6.2.1.** L'autorisation ci-dessus expirera au bout de cinq (5) ans à compter du 9 mai 2016 sous réserve qu'une période ou des périodes ultérieures d'autorisation après cette période puissent être approuvées par l'assemblée générale des Actionnaires pour autant que les Lois l'autorise;"

#### *Coûts et dépenses*

Les frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société et qui sont mis à sa charge en raison du présent acte sont estimés à quatre mille cinq cents euros (4.500.- EUR).

Le présent acte a été dressé à Luxembourg, à la date indiquée en tête du présent document.

Le notaire soussigné, qui parle et comprend l'anglais et le français, déclare que le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête des Actionnaires Comparants, et en cas de divergences entre les textes anglais et français, la version anglaise prévaudra.

Après lecture du présent acte au(x) mandataire(s) des Actionnaires Comparants, connu(s) du notaire par ses/leur nom, prénom, état civil et domicile, le(s) mandataire(s) des Actionnaires Comparants a/ont signés avec le notaire soussigné, le présent acte.

Signé: C. GRUNDHEBER, D. PIANON, J. DEMELIER-MOERENHOUT, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C. 2, le 12 mai 2016. 2LAC/2016/10012. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

*Le Receveur (signé): André MULLER.*

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée;

Luxembourg, le 18 mai 2016.

Référence de publication: 2016111736/476.

(160084378) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mai 2016.

---

**Ecore Transport Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.400,00.**

Siège social: L-8070 Bertrange, 21, rue du Puits Romain.

R.C.S. Luxembourg B 76.709.

*Extrait des décisions de l'associé unique prises en date du 18 décembre 2015*

Il résulte des décisions de l'Associé Unique de la Société prises en date du 18 décembre 2015 que:

«L'Associé Unique révoque avec effet au 18 décembre 2015, Monsieur Bruce Monnier de ses fonctions de Gérant Administratif (...)»

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 mai 2016.

*Pour la Société*

Signature

*Un mandataire*

Référence de publication: 2016110101/17.

(160082822) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mai 2016.

---

**Finclair Holding S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.

R.C.S. Luxembourg B 59.090.

- Constituée suivant acte reçu par Me Emile SCHLESSER, notaire de résidence à L-Luxembourg, en date du 9 mai 1997, publié au Mémorial, Recueil Spécial C n° 423 du 4 août 1997.

**CLÔTURE DE LIQUIDATION**

Il résulte des décisions prises par l'actionnaire unique en date du 31 décembre 2015 que:

- la clôture de la liquidation de la société anonyme FINCLAIR HOLDING S.A. est prononcée,  
- les livres et documents de la société resteront déposés pendant cinq ans au 17, boulevard Roosevelt, L-2450 Luxembourg.

Luxembourg, le 18 mai 2016.

*Pour la société*

FIDUCIAIRE FERNAND FABER

Référence de publication: 2016110924/17.

(160083806) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mai 2016.

---

**Carlton Participations S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1140 Luxembourg, 45-47, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 134.882.

L'administrateur Monsieur Brunello DONATI démissionne de son mandat d'administrateur avec effet immédiat pour la société CARLTON PARTICIPATIONS S.A. inscrit au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous n° B 13.4882.

Luxembourg, le 7 juillet 2015.

Benoy Kartheiser Management S.à r.l.

Référence de publication: 2016110024/12.

(160082685) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mai 2016.

---

**CETP III Participations S.à r.l. SICAR, Société à responsabilité limitée sous la forme d'une Société d'Investissement en Capital à Risque.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 184.620.

Les comptes annuels au 31/12/2015 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 mai 2016.

CETP III Participations S.à. r.l. SICAR

*Un mandataire*

Référence de publication: 2016110029/13.

(160083141) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mai 2016.

---

**Chama S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-8053 Bertrange, 87, rue des Champs.

R.C.S. Luxembourg B 76.958.

Les comptes annuels au 31 décembre 2015 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour CHAMA S.A.*

Fiduciaire des Classes Moyennes S.A.

Référence de publication: 2016110030/11.

(160082672) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mai 2016.

---

**Champ Luxembourg Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 44, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 180.006.

I. Par résolutions prises en date du 20 avril 2016, l'associé unique a pris les décisions suivantes:

1. Acceptation de la démission de René Beltjens, avec adresse professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, de son mandat de gérant de classe B, avec effet au 30 avril 2016;

2. Nomination de Laurent Vanderweyen, avec adresse professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, au mandat de gérant de classe B, avec effet au 30 avril 2016 et pour une durée indéterminée.

II. L'adresse professionnelle du gérant de classe B, Laurent Ricci, est au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 mai 2016.

Référence de publication: 2016109994/16.

(160083062) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mai 2016.

---

**Checkfree Solutions S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-8399 Windhof (Koerich), 4, rue d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 81.879.

## EXTRAIT

En date du 11 mai 2016, l'associé unique de la Société a décidé:

(i) De prendre connaissance de la démission de Monsieur Thomas Hirsch de son poste d'administrateur de catégorie B, avec effet au 11 mai 2016;

(ii) D'approuver la nomination de Monsieur Robert William Hau, né le 29 septembre 1965, à Oak Lawn, Illinois, États-Unis, avec son adresse professionnelle sis au 255 Fiserv Drive, Brookfield, WI 53045, États-Unis, en tant que nouvel administrateur de catégorie B de la Société avec effet au 11 mai 2016 et jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en 2017;

(iii) De prendre connaissance de la révocation de Monsieur Daniel Storms de son poste d'administrateur de catégorie A, avec effet au 11 mai 2016;

(iv) D'approuver la nomination de Monsieur Edoardo Carlo Picco, né le 17 mai 1961, à Vercelli, Italie, avec son adresse professionnelle sis au 23, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg, en tant que nouvel administrateur de catégorie A de la Société avec effet au 11 mai 2016 et jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en 2017.

Il en résulte que le conseil d'administration de la Société se compose désormais comme suit:

- Monsieur Edoardo Carlo Picco, administrateur de catégorie A;
- Monsieur Robert William Hau, administrateur de catégorie B;
- Monsieur Benjamin Edward Carswell, administrateur de catégorie B.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 mai 2016.

*Pour la Société*

Référence de publication: 2016109995/26.

(160083012) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mai 2016.

**Calatrava Re, Société Anonyme.**

Siège social: L-2146 Luxembourg, 74, rue de Merl.

R.C.S. Luxembourg B 148.233.

*Extrait du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration tenue en date du 11 mai 2016*

Le Conseil d'Administration a pris les résolutions suivantes:

4. L'Assemblée Générale décide de nommer comme administrateurs pour une durée d'un an les personnes suivantes:

- Monsieur Manuel Garrido y Ruano, Administrateur et Président du Conseil d'Administration demeurant professionnellement C/ Oria n° 23, à 28.002 Madrid (Espagne);

- Monsieur Fernando Aldana Laso, Administrateur, demeurant professionnellement C/ Orense n° 10, à 28.020 Madrid (Espagne);

- Monsieur Iñigo Cano Asua, Administrateur, demeurant professionnellement C/ Rosalía de Castro n° 21, 28220 Madrid (Espagne);

- Monsieur Claude Weber, Administrateur, demeurant professionnellement 74, Rue de Merl, L-2146 Luxembourg

Leur mandat expirera à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire à tenir en 2017 qui aura à statuer sur les comptes de l'exercice social 2016.

5. L'Assemblée nomme Ernst & Young S.A. (RCSL B47771), ayant son siège social au 35E, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, comme Réviseur d'entreprises indépendant.

Ce mandat viendra à expiration à l'issue de l'Assemblée Générale à tenir en 2017 et qui aura à statuer sur les comptes de l'exercice de 2016.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Extrait sincère et conforme

*Un Mandataire*

Référence de publication: 2016110022/26.

(160082886) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mai 2016.